

Stornach confirme sa candidature à la direction du Parti conservateur

Page A 3



Les Japonais suscitent des espoirs démesurés à Samawa

Page A 5



www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

Vol. XCV N° 10

LE MERCREDI 21 JANVIER 2004

87c + TAXES = 1\$

## Urgences: le mal empire

Les séjours de plus de 48 heures ont triplé depuis 1995

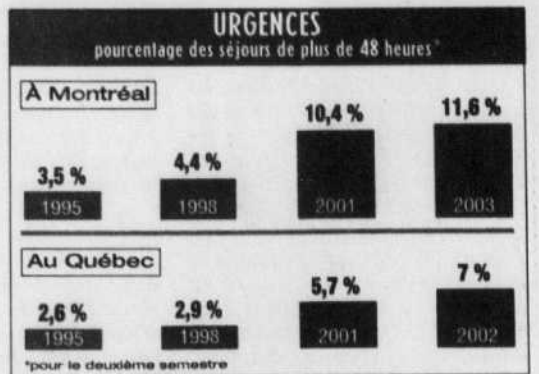
ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Les dizaines de millions de dollars, les rapports et les plans élaborés depuis huit ans n'auront pas réussi à avoir raison des attentes interminables dans les urgences du Québec. Des données recueillies par *Le Devoir* montrent que, depuis 1995, les séjours de plus de 48 heures dans les urgences du Québec sont en croissance constante et

ont presque triplé dans l'ensemble des régions. Malgré tous les efforts déployés ces dernières années et les sommes faramineuses investies par les gouvernements, la proportion de patients qui poireautent dans les corridors des urgences atteint aujourd'hui des sommets inégalés. Particulièrement dans la région de Montréal, où le taux des séjours de plus de 48 heures est aujourd'hui jusqu'à 3,4 fois plus élevé qu'en 1995. Selon des chiffres tirés d'une banque de données provinciales gérée par l'Institut national de santé pu-

blique du Québec (INSPQ), au moins 7% des patients reçus pour des problèmes de santé physique ou mentale dans l'ensemble des urgences du Québec ont attendu plus de 48 heures avant d'être admis en 2002, alors que ce taux ne dépassait pas 2,6% en 1995. L'escalade observée au cours des huit dernières années se vérifie dans plusieurs régions du Québec, mais plus particulièrement pour les régions de Montréal,

VOIR PAGE A 8: URGENCES



PERSPECTIVES

### L'Iowa a eu peur de Dean

Guy Taillefer  
Le Devoir

Dans quelle mesure Howard Dean demeure-t-il un candidat «viable» à l'investiture démocrate présidentielle suivant sa cuisante défaite aux caucus de l'Iowa? Les observateurs s'appuyaient intensément la question hier à la lumière de la victoire-surprise du sénateur du Massachusetts, John Kerry, dont la percée vient crever l'aura d'invincibilité qui entourait jusque-là le D' Dean.

La course ne fait pourtant que commencer et le jugement des démocrates du petit État agricole de l'Iowa n'a qu'une importance relative. «La culture politique de Des Moines n'est pas celle de New York», signale John P. Burke, politologue à l'université du Vermont. Reste que, totalement étranger à la défaite depuis son entrée en politique il y a une vingtaine d'années au Vermont, M. Dean vient d'échouer son tout premier test des primaires, ne récoltant que 18% des voix, loin derrière M. Kerry (38%) et le sénateur de la Caroline du Nord, John Edwards (32%). Et ce, malgré les avantages marqués dont il dispose au chapitre



Le président américain, George W. Bush, révisant le discours sur l'état de l'Union, en compagnie de la conseillère pour la sécurité nationale, Condoleezza Rice, et du directeur de l'équipe de rédaction des discours, Mike Gerson.

Discours sur l'état de l'Union

### «Terminons le travail», dit Bush

D'APRÈS L'ASSOCIATED PRESS

Washington — Le président américain George W. Bush devait appeler hier soir les Américains à ne pas «laisser notre travail inachevé», dans son discours sur l'Etat de l'Union, dont des extraits ont été rendus publics à l'avance par la Maison-Blanche.

Cet appel prend une valeur particulière à moins de 10 mois de l'élection présidentielle américaine et au lendemain du début des primaires du parti démocrate dans l'Iowa. C'est l'occasion de dresser un bilan de son action et d'esquisser les grands thèmes de sa future campagne pour la présidence. M. Bush devait profiter de cette tribune pour présenter son programme électoral.

«L'Amérique, ce soir, est un pays appelé à de grandes responsabilités. Et nous nous levons pour y faire face, devait-il déclarer. Nous n'avons pas fait tout ce chemin, à travers la tragédie, l'épreuve et la guerre, pour chanceler et laisser notre travail inachevé.»

Par ce discours, le président américain devait se placer dans la position du commandant en chef en charge des problèmes de la population, au-dessus des clivages politiques, tout en mettant les démocrates dans la peau de simples candidats à sa succession.

«L'Amérique est à l'offensive contre les terroristes, devait-il rappeler. Notre plus grande responsabilité est la défense du peuple américain. Vingt-huit mois ont passé depuis le 11 septembre 2001 — plus de deux ans sans un attentat sur le sol américain — et il est tentant de croire que le danger est derrière nous. Cet espoir est compréhensible, reconfortant et faux.»

VOIR PAGE A 8: BUSH

### La justice américaine réclame Vito Rizzuto

Le «parrain» arrêté hier lors d'une opération visant à décapiter la famille Bonanno

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

Le FBI a décapité hier l'une des plus importantes familles du crime organisé au monde, en mettant sous les verrous les têtes dirigeantes du clan new-yorkais Bonanno, identifié à la mafia sicilienne, et en réclamant l'extradition de son présumé soldat numéro un au Canada, Vito Rizzuto, arrêté en matinée à son domicile de Montréal.

La justice américaine considère Victor «Vito» Rizzuto comme «le plus influent membre de la famille Bonanno au Canada» et «le parrain de la mafia italienne à Montréal». Elle réclame l'extradition de l'homme de 57 ans

VOIR PAGE A 8: RIZZUTO

INDEX

Actualités..... A2	Éditorial..... A6
Annonces..... A4	Idées..... A7
Avis publics... A2	Météo..... A2
Carrières..... B4	Monde..... A5
Culture..... B8	Mots croisés.. A2
Décès..... A4	Sports..... B6
Économie..... B1	Télévision..... B7

### Le Québec produit plus de gaz à effet de serre qu'il ne le dit

Jouer à l'autruche n'évitera pas la facture en 2012

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Le Québec, qui se pavane sur toutes les tribunes avec son faible bilan de gaz à effet de serre (GES), se prépare un dur réveil dans huit ans lorsqu'il devra ajouter les gaz à effet de serre de ses réservoirs hydroélectriques et ceux des 2100 mégawatts d'énergie thermique en planification, ce qui devrait porter la part de l'électricité dans le bilan québécois autour de 15%.

La semaine dernière, plutôt que d'expliquer comment ils allaient effacer l'augmentation de 3% des GES attribuables à la future centrale du Suroît, le ministre québécois des Ressources naturelles, Sam Hamad, et le président d'Hydro-Québec, André Caillé, revenaient constamment sur le fait que la production d'électricité au Québec ne représentera que 2,6% des émissions annuelles, soit exactement l'augmentation attribuable à la centrale thermique du Suroît. Pas une tonne de plus...

Le Québec produit 94% de son électricité avec ses forces hydrauliques. Mais les véritables émissions de gaz à effet de serre de sa production d'électricité comprennent celles de ses centrales thermiques de pointe, fonctionnant au gaz naturel et au pétrole lourd, comme celles de Tracy ou de la Citérie. Et un véritable bilan doit aussi inclure les émissions de gaz à effet de serre des 28 042 kilomètres carrés de réservoirs hydroélectriques nécessaires aux besoins en électricité d'Hydro-Québec (incluant Churchill Falls, soit 6988 km<sup>2</sup>).

Les émissions de GES des réservoirs (CO<sub>2</sub>, méthane et oxyde d'azote) sont attribuables à la décomposition de la matière organique et au fonctionnement des écosystèmes aquatiques. En vertu du mode de calcul annexé au protocole de



Le barrage LG-2 sur la rivière La Grande. Les réservoirs d'Hydro-Québec émettent de grandes quantités de gaz à effet de serre que le Québec ne comptabilise pas encore.

Kyoto, il n'est pas nécessaire pour les signataires de comptabiliser avant 2012, dans leur bilan annuel, les émissions de leurs réservoirs hydroélectriques parce que cette source d'énergie, sauf au Québec et dans quelques pays, est relativement marginale. Mais les signataires de Kyoto, comme le Canada et ses provinces, devront le faire dans huit ans, ce qui pourrait réserver une énorme surprise aux Québécois pour avoir joué à l'autruche avec leur production d'électricité.

*Le Devoir* a voulu établir approximativement la part de l'électricité dans le bilan des émissions réelles de GES au cours des années à venir. Faute d'étude sur la question, il s'est inspiré d'une étude publiée en 2002

dans la *World Resource Review*, volume 14, par quatre chercheurs d'ici, Eric Duchemin, Marc Lucotte, V. St-Louis et R. Canuel. On y retient que les barrages nordiques québécois produisent 50 000 tonnes de bioxyde de carbone par terrawatt-heure (TWh) produit.

VOIR PAGE A 8: QUÉBEC

■ Les ingénieurs d'Hydro-Québec déplorent le projet du Suroît, page A 3

■ Hydro-Québec propose de moduler ses tarifs, page B 1



## LE DEVOIR

## POLITIQUE



Manon Cornéliier

## Ficher ses amis

Le premier ministre Paul Martin aimerait bien ignorer les coups de gueule de Sheila Copps mais ses sorties commencent à faire des dégâts. S'il est resté de marbre devant sa bataille contre le ministre des Transports, Tony Valeri, pour conserver son comté, il n'a pu rester les bras croisés devant le tollé qu'elle a déclenché au sujet du questionnaire inquisiteur auquel les gens doivent répondre pour être mis en nomination. M. Martin a demandé une révision du document hier, question de contenir l'indignation qui a gagné, cette fois, ses propres fidèles et les défenseurs des personnes souffrant de maladie mentale.

Qu'un parti demande de l'information détaillée aux gens qui souhaitent être candidats n'est pas inusité. Ce serait même plutôt la norme après les situations embarrassantes que plusieurs ont connues. En 1994, par exemple, le PLC avait exclu le député Jag Bhaduria du caucus après avoir appris qu'il avait falsifié son C.V. et écrit des lettres intimidantes à des membres du conseil scolaire de Toronto. L'an dernier, c'était l'ADQ qui devait écarter Eugénia Roman, vice-présidente et candidate pressentie, pour avoir fait face à des accusations de fraude à l'aide sociale auxquelles elle avait plaidé coupable en 1989.

Mais les questions que voulaient poser l'équipe Martin allaient beaucoup plus loin que celles du parti en 1997 ou en 2000, a confirmé une source qui a participé à l'élaboration des questionnaires utilisés à l'époque. Ces derniers demandaient aux candidats leurs antécédents scolaires, professionnels, judiciaires et financiers, et s'ils étaient mêlés à des litiges en cours. La version 2004, diffusée en fin de semaine, exigeait quant à elle de connaître le passé conjugal des candidats, s'ils avaient déjà souffert d'alcoolisme ou de dépendance aux drogues et si un traitement avait été suivi. Le parti demandait même si le candidat avait déjà été traité pour schizophrénie, paranoïa ou autres troubles mentaux, ou si son conjoint avait déjà fait faillite ou était sur le point de le faire.

La parole d'un aspirant candidat au sujet de l'existence ou non d'un casier judiciaire ne suffisait plus, contrairement à 2000. Une attestation ou les empreintes digitales devaient être fournies pour permettre de vérifier l'absence de casier.

Fait inusité, le candidat devait aussi signer une décharge autorisant le parti à conserver l'information aussi longtemps qu'il le souhaitait et, pire, à la dévoiler s'il le jugeait nécessaire. En somme, même si une personne n'était pas choisie candidate, elle restait fichée au parti, sans garantie quant à la confidentialité des renseignements fournis. Imaginez si l'équipe Martin était tombé sur pareille information après la purge faite au quartier général du parti, à Ottawa, en novembre. Les partisans de Jean Chrétien auraient eu raison d'être nerveux. Et que dire d'une personne qui, après sa défaite, choisirait de se présenter pour un autre parti, contrairement à l'engagement exigé?

Cette idée de détenir des informations personnelles pour une durée indéterminée et sans garantie de protection de la confidentialité contrevient aux principes les plus élémentaires de la protection de la vie privée. Cela contrevient même à certaines lois provinciales, y compris au Québec.

Le parti a défendu son questionnaire avec vigueur quand les attaques venaient de Sheila Copps. Le dévoilement du questionnaire complet, en fin de semaine, a suscité une foule de nouvelles questions mais encore là, personne au parti n'évoquait un recul. Il aura fallu l'indignation d'une organisation médicale pour finalement secouer Paul Martin et ses organisateurs trop zélés. «À la suite des préoccupations énoncées par l'Association canadienne sur la santé mentale, le premier ministre a demandé au parti de revoir cette question et on a profité de l'occasion pour revoir le questionnaire au complet», d'expliquer hier le porte-parole du PLC, Steven MacKinnon. Les dispositions concernant la la conservation et l'usage des renseignements devaient être changées, a-t-il précisé. Une copie de la nouvelle version n'était pas disponible au moment de mettre sous presse.

Il est étonnant qu'il ait fallu ce tollé pour faire bouger les choses. Le caractère inacceptable du questionnaire original aurait dû, à lui seul, alerter quiconque doué de bon sens et soucieux des droits des citoyens. On nous assure que des avocats avaient revu et approuvé la première version et que le libellé reprenait celui utilisé par certaines organisations professionnelles. Il faut donc comprendre que, sans la controverse des derniers jours, il serait resté inchangé.

Il y a de quoi s'interroger sur la conception de la protection de la vie privée et des renseignements personnels qu'a l'équipe Martin. La vigilance s'impose d'autant plus après les commentaires faits en fin de semaine par le président du Conseil du Trésor, Reg Alcock. En entrevue au *Ottawa Citizen*, il se plaignait de la manie des fonctionnaires d'invoquer cette protection pour refuser des regroupements de données capables d'améliorer la gestion des programmes, une opération qu'il croit possible sans toucher aux données personnelles.

Ce nouvel épisode renforce l'impression que l'équipe Martin tient à exercer un contrôle serré sur tout, qu'elle carbure à la méfiance et craint la moindre zone d'ombre. Encore une fois, c'est Sheila Copps qui, peu importe ses intérêts bien personnels dans cette affaire, a sonné l'alarme. Les futurs candidats lui doivent une fière chandelle.

Autre illustration de la puissance qu'a osé défier Mme Copps. On apprenait en fin de semaine que le surplus financier de la campagne Martin atteignait 3,8 millions, somme qui a été remise au PLC. Cela signifie que le premier ministre a déboursé environ 8 millions de dollars pour devenir chef, un record canadien toute catégorie pour une course au leadership.

mccornellier@ledevoir.com

## Voyage en politique d'une habituée de la « classe affaires »

### Jeune, belle et riche, Belinda Stronach confirme sa candidature à la direction du Parti conservateur

HÉLÈNE BUZZETTI  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Elle est femme, elle est jeune, elle est belle et, surtout, elle est riche. C'est assez pour se lancer à la conquête de la direction du Parti conservateur du Canada et, pourquoi pas, aspirer à devenir première ministre. Belinda Stronach, la fille de l'homme d'affaires millionnaire du même nom, a annoncé hier qu'elle se lançait dans la course au leadership du nouveau parti de droite. Elle se mesurera à Stephen Harper et à Tony Clement.

Mme Stronach est une inconnue de la politique canadienne. A 37 ans, elle est à la tête de l'entreprise bâtie par son père, Magna International, un géant mondial des pièces automobiles qui emploie 75 000 personnes et affiche un chiffre d'affaires de 12 milliards \$US.

Mme Stronach n'a pas de diplôme universitaire en poche. Elle a abandonné son cours à l'âge de 19 ans et est entrée dans l'entreprise de son père à 22 ans. Elle a graduellement monté les échelons, jusqu'à devenir la présidente et chef de la direction il y a trois ans, empochant un salaire de 9,1 millions de dollars, en plus des primes.

Propulsée sur la scène des grands, elle a ainsi noué amitié avec l'ancien président américain Bill Clinton il y a trois ans. C'est à son contact qu'elle devint son éveil politique, racontait un proche dans un quotidien torontois, ce week-end. Elle a rappelé que, lorsqu'elle a pris les commandes de Magna, à l'âge de 34 ans, certains avaient émis des doutes sur ses compétences puisqu'elle n'avait jamais dirigé d'entreprise. Elle confondra les sceptiques cette fois aussi, dit-elle. «Je suis nouvelle dans ce domaine, tout comme notre parti est nouveau pour les Canadiens.»

Elle aurait soutenu la «Révolution du bon sens» de Mike Harris, aurait appuyé la campagne au leadership allianciste du candidat défait Tom Long et aurait contribué au rapprochement de l'Alliance canadienne et du Parti progressiste-conservateur, aujourd'hui fusionnés.

Mme Stronach sait déjà qu'elle sera critiquée parce qu'elle provient d'un milieu cosu. C'est pourquoi elle a tant insisté sur le fait que son père était un immigrant arrivé d'Autriche avec seulement quelques dollars en poche avant de devenir le succès financier qu'il est aujourd'hui.

«J'ai grandi dans une famille d'immigrants. [...] Je suis allée à l'école publique. Je n'ai pas grandi avec une cuiller d'argent dans la bouche», a-t-elle lancé. Reste que Mme Stronach bénéficie d'un environnement financier des plus avantageux, et son adversaire dans la course, Stephen Harper, n'a pas manqué de le souligner hier. «C'est certain que, moi, je ne peux pas faire des chèques à ma propre campagne.»

#### Des idées connues

Dans un discours de lancement plutôt décousu prononcé à Aurora, près de Toronto, Belinda Stronach a étalé les idées et la vision politique qui la propulseront. Pour l'instant, on n'a droit qu'à de grands principes peu étayés et à des promesses non chiffrées. Son ordre du jour est tout à fait dans la lignée de celui d'un parti conservateur: réduction de la taille de la bureaucratie, diminution des taxes et impôts, amélioration de l'équipement militaire et des relations avec les États-Unis. «Donnons au Canada le système de taxation le plus compétitif au monde!», a-t-elle lancé à une foule en liesse.

Mme Stronach envisage d'abolir l'impôt sur les gains en capital, de rendre partiellement déductibles d'impôt les intérêts des hypothèques de même que les frais de scolarité post-secondaire. Elle n'a toutefois pas pu dire combien tout cela coûterait ni où il faudrait couper pour conserver un budget équilibré: son discours avait même parfois des allures de pensée magique puisqu'elle insistait pour dire qu'il faut «cuire une tarte économique plus grande» plutôt que, semble-t-il, la partager différemment. On sait par contre que l'appareil gouvernemental devra se faire plus léger. «Les coûts du gouver-



PETER JONE REUTERS

Belinda Stronach a commencé à s'intéresser de près à la politique au contact de Bill Clinton.

nement au Canada sont encore beaucoup trop élevés. [...] Le gouvernement est trop gros, il y a trop de paperasserie et les impôts sont trop élevés.»

En ce qui a trait aux relations avec les États-Unis, Mme Stronach se montre particulièrement sensible à la nécessité d'avoir un transit fluide à la frontière américaine. C'est pourquoi elle préconise la création d'un périmètre de sécurité nord-américain. C'est aussi pour cette même raison qu'elle s'oppose à la décriminalisation de la marijuana (à laquelle elle a déjà goûté au secondaire, a-t-elle avoué): «Quel sera l'impact sur notre économie? Sommes-nous prêts à ce que chaque véhicule soit arrêté à la frontière parce que les États-Unis n'auront pas adopté la même politique?»

En ce qui concerne la guerre en Irak, la candida-

te est beaucoup plus nébuleuse. Aurait-elle donné son feu vert à une participation canadienne? «J'aurais apporté mon soutien à notre voisin, mais il y a plusieurs façons d'apporter son soutien», a-t-elle répondu. Lorsque invitée à se montrer plus précise sur la question de l'envoi de troupes, elle s'est excusée en prétextant ne pas être «une experte en question militaire».

Mme Stronach risque quand même d'apparaître comme la candidate la plus progressiste sur le plan social. Sur la question du mariage entre conjoints de même sexe, par exemple, elle se dit en faveur de l'approche adoptée par le gouvernement libéral. Ces mariages devraient être légaux, mais les Églises devraient pouvoir décider lesquels elles célébreront.

#### Centrale thermique du Suroît

## Les ingénieurs d'Hydro-Québec condamnent les intentions de leur employeur

LOUIS-GILLES FRANCEUR  
LE DEVOIR

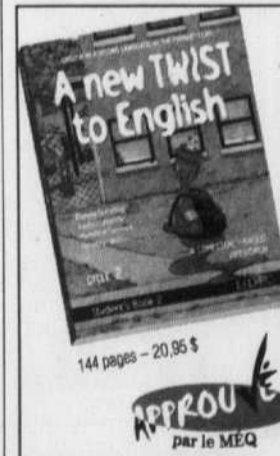
Les ingénieurs d'Hydro-Québec, qui prennent rarement position dans des dossiers controversés, ont rejoint hier les scientifiques d'Hydro-Québec dans le mouvement d'opposition à la centrale thermique du Suroît en demandant à la société d'État de «reconsidérer sa décision de construire» cet équipement qui «n'a absolument pas sa raison d'être et (...) va complètement à l'encontre du bon sens environnemental et économique».

C'est ce matin que débute à Québec les travaux de la commission parlementaire de l'Économie et du Travail, qui analysera le Plan stratégique 2004-08 d'Hydro. De leur côté, cinq groupes écologistes (UQCN, RNCREQ, AQLPA, Amis de la Terre et Fondation Rivières) dénonçaient, en conférence de presse à Québec, la décision des parlementaires de ne pas entendre les représentants de la société civile, dont les environnementalistes. Ces derniers ont donc remis aux médias les six pages de questions qu'ils auraient adressées à Hydro-Québec si la commission n'avait pas décidé d'exclure tout son de cloche discordant sur les projets hydroquébécois et gouvernementaux en énergie.

Pour le président du Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro, Ramzi Chahine: «Nous nous inscrivons en faux devant le

projet de construire une centrale thermique à Beauharnois plutôt que de poursuivre le développement du potentiel hydroélectrique du Québec grâce à l'expertise québécoise en ce domaine.

De son côté, l'Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ) se démarquait légèrement du traditionnel discours prohydroélectrique en appuyant la réalisation des deux projets de parcs éoliens de 54 MW des monts Miller et Cooper à Murdochville, présentement devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Malgré sa priorité à l'hydroélectrique, l'AIEQ précisait que le gouvernement devrait amorcer un changement de stratégie: «Compte tenu des ressources du Québec, affirmerait le président de l'AIEQ, Gaétan Thibault, l'énergie éolienne vient en tête de liste» dans un portefeuille de production québécois mis à jour. L'éolien, précise-t-il, constitue une utilisation rationnelle d'une précieuse énergie renouvelable car la technologie a atteint sa maturité et parce que le public l'accepte massivement en raison de ses faibles impacts environnementaux. Les gouvernements, ajoute M. Thibault, ne doivent pas hésiter à soutenir le développement de l'éolien, notamment parce que cela développera une expertise québécoise additionnelle en matière d'énergie à l'heure où se dessine un marché international majeur.



Pamela GUNNING  
Rachel LALONDE  
Micheline SCHINCK  
Wynanne WATTS

A new TWIST to English  
Cycle 2 — Cycle 3

A Competency-Based  
Approach.

LIDEC inc.  
(514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies

Les enseignants et cadres scolaires savent exactement où aller pour trouver du matériel pédagogique, un fournisseur d'équipement, une ressource ou une bonne idée de sortie scolaire.

Mais votre entreprise sait-elle comment les rejoindre du premier coup?

Si vous tenez vraiment à la clientèle des établissements scolaires, faites ce qu'il faut!



Réservez dès maintenant votre espace au  
Répertoire des ressources scolaires

(514) 277-4544 # 239

www.lepointadm.com

## LES ACTUALITÉS

Les commissions scolaires ont réalisé des surplus de 251 millions

## L'IEDM et la FEUQ s'affrontent sur la question des droits de scolarité

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
LE DEVOIR

Le sempiternel débat sur les droits de scolarité a permis de mettre en opposition hier la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), qui réclame le maintien du gel, à l'Institut économique de Montréal (IEDM), lequel prône au contraire le dégel et nie une relation directe entre l'accessibilité et la facture des études.

Le débat entourant les frais de scolarité imposés aux étudiants des universités québécoises couve depuis que ces frais ont été gelés, en 1994. La proximité d'une commission parlementaire sur les universités, et la promesse d'aborder notamment cette épineuse question, encourage tout un chacun à plonger dans le dossier pour ajouter une pierre au débat.

C'était le cas hier de l'Institut économique de Montréal, qui a publié une *Note économique* tenant en quatre pages pour affirmer que cette intention de ne pas augmenter les droits de scolarité «risque de compromettre la qualité de l'éducation supérieure».

«Selon une perception très répandue et véhiculée en particulier par les associations étudiantes, l'amélioration de l'accès à l'éducation supérieure passe nécessairement par une participation financière minimale, voire nulle, de la part des étudiants», affirme l'IEDM.

Mais ce débat est basé «sur une fausse alternative», ajoute l'Institut, qui refuse de faire le lien entre le niveau des droits de scolarité et les taux de fréquentation en chute. «Des droits de scolarité peu élevés ne sont pas associés avec des taux de fréquentation élevés. C'est même l'inverse qui est vrai», écrit-on dans la note, qui invoque aussi la simple absence de motivation scolaire pour expliquer que les étudiants moins bien nantis ne se dirigent pas spontanément vers des études supérieures.

Même avec les frais de scolarité les moins élevés au Canada — moins de 2000 \$ par année au 1<sup>er</sup> cycle —, «la fréquentation des universités [au Québec] est parmi les plus faibles au Canada», argumente l'IEDM, qui effectue la comparaison avec d'autres provinces canadiennes. Ainsi, en Nouvelle-Écosse, où les frais de scolarité se situent à 5557 \$ par année, la fréquentation universitaire (proportion de jeunes de 20-21 ans inscrits à temps plein dans une université) s'établissait en 2000-01 à 33 %, contre 20 % au Québec.

«Ces résultats ne signifient évidemment pas qu'une hausse des droits de scolarité dans une province entraînera une augmentation de son taux de participation, mais ils suggèrent qu'on ne peut pas non plus affirmer qu'une augmentation des droits réduira nécessairement le taux de participation», précise la note.

La FEUQ, qui défend bec et ongles le principe de maintien du gel des frais de scolarité, a littéralement bondi devant les arguments avancés par l'Institut, accusant celui-ci de «planter une fois de plus».

«La Nouvelle-Écosse est la province canadienne qui a le plus d'universités par habitant, et son bassin d'étudiants est alimenté par des gens venus de partout dans les Maritimes, a fait valoir Nicolas Brisson, président de la FEUQ. L'IEDM oublie de le mentionner dans son analyse.»

L'IEDM fait fausse route, selon les étudiants, en négligeant d'évaluer «les drames financiers» qu'engendrent les hausses des frais de scolarité, de même que le fardeau de l'endettement, «qui a triplé au Canada» à la suite d'augmentations.

«Il faut prendre l'IEDM pour ce qu'il est, explique Nicolas Brisson. Un groupe d'intérêt néolibéral qui veut des baisses d'impôt.» La fédération étudiante reproche à l'organisme de ne miser que sur une diminution des impôts plutôt que de «demander au gouvernement de renoncer à 7,5 % de ses baisses d'impôt pour que soient disponibles les 375 millions de réinvestissements nécessaires aux universités», croit Nicolas Brisson.

## La saine gestion ne saurait être pénalisée, selon Pierre Reid

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
LE DEVOIR

Le milieu de l'éducation primaire et secondaire craint que les surplus de 251 millions présentés par les commissions scolaires n'amenuisent leur pouvoir de négociation au moment de réclamer plus d'argent de Québec, ce que le ministre de l'Éducation n'envisage pas, si ces surplus sont tous attribuables à une «saine gestion».

Devant la hauteur de cette réserve, le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, promet de veiller au grain, et de voir à être en mesure d'expliquer l'ensemble de ces surplus, qu'il associe spontanément à des réflexes de gestion efficace.

«Le fait d'avoir des surplus, en soi, c'est souvent le signe d'une bonne gestion», a-t-il expliqué hier, lors d'un bref entretien téléphonique. «Mais mon rôle est de répondre à cette question: est-ce qu'il s'agit uniquement de surplus liés à des décisions de bons gestionnaires?»

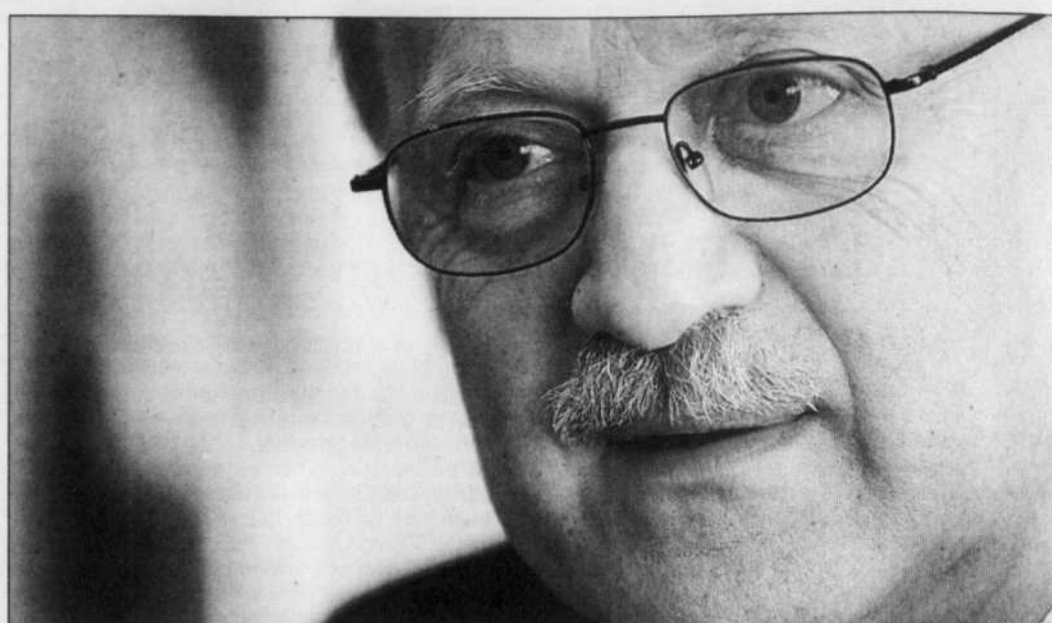
Les surplus de 251 millions déclarés par l'ensemble des commissions scolaires du Québec au 30 juin dernier, selon les données dévoilées par *Le Devoir*, sont liés à une série de facteurs et sont facilement justifiables, argumente-t-on dans les organisations scolaires interrogées.

Alors que le milieu craint que cette cagnotte n'émeuve personne lors des discussions préparatoires au prochain budget, le ministre Reid assure que cette réserve n'aura pas d'incidence, si elle est uniquement le fait d'une «saine gestion». «Les efforts demandés l'an dernier n'étaient pas liés aux surplus des commissions scolaires, mais à la capacité de Québec de payer», assure-t-il.

Les commissions scolaires de la Pointe-de-l'Île (17,8 millions) et de la Capitale (14,3 millions) ont expliqué hier que leurs réserves sont attribuables en grande partie à des projets particuliers pour lesquels les sommes sont engagées mais non dépensées, à des réserves cumulées par les écoles dans le vent de la décentralisation, et à une incohérence des cycles budgétaires.

«On reçoit très tardivement certains budgets, et plutôt que de les dépenser, on les réserve pour l'année suivante», explique Jacques Delfosse, président de l'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire (AMDES).

La CS de la Pointe-de-l'Île présentait, au 30 juin dernier, le surplus le plus élevé de la province, avec 17,8 millions de surplus cumulé, dont 1,3 millions de surplus libre, tel que l'explique André Dumont, directeur



PASCAL RATHE, ARCHIVES LE DEVOIR

Le ministre de l'Éducation a tenté de rassurer les commissions scolaires qui craignent les retombées négatives des surplus qu'elles ont réalisés.

général. «C'est sûr que ça frappe un chiffre comme 18 millions, mais cette année, sur un budget de 244 millions, j'ai un véritable excédent de 3,6 millions. C'est 1,5 % de notre budget, et si je le répartis par élève, ça fait 105 \$ sur un budget de 7000 \$ par tête.»

Les normes comptables ne permettent pas, comme pour les hôpitaux, de reporter à l'année suivante les revenus non utilisés, déplore aussi Richard Vallée, directeur des services financiers pour la CS de la Capitale, qui affichait un surplus de 14,3 millions à la fin de la dernière année scolaire, dont 8,3 de réserve dans les écoles et les centres de formation professionnelle.

«Nous demandons aux écoles de discuter de plus en plus avec les conseils d'établissement pour annoncer à quoi ils entendent utiliser les surplus», explique M. Vallée, qui croit que la décentralisation des budgets, et donc la multiplication des administrateurs, justifie en grande partie ce phénomène.

Ce que croit aussi la présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), Johan-

ne Fortier. «On y va à la pièce, on manque de vision d'ensemble, et les écoles engrangent. Ce n'est pas de la mauvaise volonté, mais le principe de décentralisation des allocations est certainement à questionner.»

Les directeurs d'école craignent toutefois que ce réflexe de gestionnaire n'ait une incidence sur les prochains budgets. «On pourrait nous dire de commencer par dépenser nos millions avant d'en demander de nouveaux», affirme Jacques Delfosse. «C'est normal d'avoir des excédents, et c'est même souhaitable, parce que les écoles n'ont pas droit aux déficits. C'est quand c'est exagéré comme montant qu'on peut se poser des questions», croit pour sa part Serge Rodrigue, président de l'Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE).

«On peut questionner ces surplus à partir du moment où les élèves n'ont pas les services dont ils ont besoin, ce qui n'est pas le cas», croit aussi Serge Morin, président de la Fédération québécoise des directeurs d'établissement d'enseignement (FQDE).

## Congés parentaux et de compassion

## Le besoin justifie les intrusions, estime Liza Frulla

HÉLÈNE BUZZETTI  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Que cela plaise ou non au gouvernement du Québec, Ottawa n'avait d'autre choix que d'aller de l'avant avec les nouveaux congés de compassion parce qu'une importante majorité de la population les réclamait, soutient la nouvelle ministre du Développement social, Liza Frulla.

«Quand 81 % des Canadiens, incluant les Québécois, demandent de faire quelque chose, c'est de notre devoir de réagir. Et si un ordre de gouvernement ne veut pas le faire, l'autre peut le faire et négocier», a indiqué Liza Frulla en entrevue avec *Le Devoir* hier. Selon elle, la situation était la même dans le cas des congés parentaux, instaurés par Ottawa mais contestés par Québec qui y voit une intrusion.

Sans prétendre que la volonté de la population constitue un feu vert pour le gouvernement fédéral pour entreprendre des programmes dans des domaines relevant des provinces, la ministre n'en pense pas moins que cela crée une obligation pour Otta-

wa d'agir. «Il n'y a rien qui empêche non plus de regarder [le programme] ensuite avec le Québec, de s'asseoir et de voir s'il veut le bonifier.»

Mme Frulla pense d'ailleurs qu'un règlement avec la province est imminent sur la question des congés parentaux. On se rappelle que le Québec, lors de négociations infructueuses, réclamait plus d'argent que n'en verse Ottawa aux nouveaux parents québécois sous prétexte que le Québec fait moins d'enfants que les autres provinces tout en contribuant autant à la caisse qui les finance. Mme Frulla croit que cet obstacle est levé: «C'était un argument péquiste!»

«Si le Québec veut par exemple étendre le congé parental aux travailleurs autonomes, si Québec veut [le] bonifier pour se coller à la loi qui a été déposée à l'Assemblée nationale, il va falloir que Québec investisse aussi.»

Paradoxalement, les congés parentaux et ceux de compassion (permettant à un travailleur de s'absenter jusqu'à six semaines pour prendre soin d'un parent en phase terminale) ne relèvent pas de Mme Frulla, mais plutôt de son collègue aux Ressources humaines, Joe Volpe. Le ministère du Dé-

veloppement des ressources humaines a été divisé en deux, mais les responsabilités de chacun se chevauchent parfois.

Pour cette raison, Mme Frulla se voit comme une facilitatrice dans les relations entre Québec et Ottawa dans ces dossiers litigieux. «Moi, je peux jouer un rôle d'intermédiaire, faciliter les rapports avec les gouvernements, surtout le Québec parce que j'entends les revendications québécoises, je les connais. Mais les leviers financiers dans ce cas-là ne relèvent pas de moi.»

La division en deux du gigantesque ministère n'est pas sans créer de drôles de situations. Par exemple, le ministère de Mme Frulla a hérité de la gestion de tous les bureaux locaux du DRHC, qui servent surtout de point de chute pour les chômeurs et les personnes en recherche d'emploi. Le programme d'assurance-emploi, pourtant, relève de Joe Volpe.

Mme Frulla reconnaît qu'il y a des «zones grises», mais elle pense que son expérience à Québec, alors qu'elle avait présidé au divorce de la Francophonie, d'avec le ministère des Relations internationales, lui servira. «Diviser un ministère, ce n'est jamais facile.»

## LES PETITES ANNONCES

## AVIS DE DÉCÈS

## LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI  
DE 8H30 À 17H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 985-3322  
Télécopieur: 985-3340

Conditions de paiement: cartes de crédit



160

## APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

## MÉTRO SHERBROOKE

(accès direct) 1 1/2, 3 1/2, 4 1/2. Vue Mt-Royal, balcon. Elec, clim, chauffage, frigo, cuisinière. Piscine, sauna, buanderie. Tout inclus.  
(514) 281-1551

## DISCRIMINATION INTERDITE

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de et à ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

APPARTEMENT DE PRESTIGE meublé avec goût. Disponible maintenant. Centre-ville, pisc. & garages int. 514-233-0334

160

## APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

À C.D.N., rue Decelles Face collège Brébeuf. Chauffage, piscine, beau jardin. 3 1/2 à partir de 825\$ 4 1/2 à partir de 1 000\$ (514)345-0185

C.D.N. - 3 1/2 Février. 800\$ chauffé, équipé. 514-340-9047 (soir)

PLATEAU Marquette, 3e, 6 1/2 agréable, rénové, ensoleillé. 1200\$. Février. 514-523-1344

167

## MEUBLÉS

PLATEAU Arrondissement gourmand. Métro Sherbrooke, 3 1/2 lumineux. Meublé à neuf. 1<sup>er</sup> février. 1 500\$ tt inclus. Bail min. 6 mois. Non-fumeur et références exigées. 514-298-2448

170

## HORS FRONTIÈRES À LOUER

\*\*\* PARIS \*\*\* XVe, superbe appart., 3<sup>es</sup>, meublé ancien, 1 équipé, 2-4 pers., parc. Disp. sem./mois. (450) 988-0262

À PARIS - 400 à 700 euros/sem. Bastille, Marais. xyzapi@yahoo.fr 011-33-6-09-11-17-86

170

## HORS FRONTIÈRES À LOUER

PROVENCE (Bandol) Vue mer, 5 min. plage, condo 2 c.c. Gr. balcon. Prox. centre-ville (514) 735-0220 (Soir)

176

## CHALET À LOUER

JOLIETTE (Près de) Domaine privé bordé par lac Priscault, classé 4 étoiles, tout équipé, 12 c.c. et s.d.b., foyer, piano. Week-end 1 200\$. 2 nuitées semaine 1 000\$. Ski alpin, de fond et motoneiges à proximité. Pour fêtes ou affaires. (514) 988-8335. www.aubergejeanoyphot.com

301

## ŒUVRES D'ART

Achat Jackson Fortin, Lemieux, Suzor-Côté, Riopel, 419-648-9292

ACHETONS tableaux originaux de Normand Hudon et autres peintres renommés. (450)466-8820

307

## LIVRES ET DISQUES

\*Librairie Bonheur d'Occasion\* achète à domicile livres de qualité en tout genre. (514) 914-2142 1-888-522-8848 (ext. sans frais) 4487 de la Roche-Mt-Royal

320

## AMEUBLEMENT

STYLE provincial Italien 1940-50 1 fauteuil, 1 causeuse, 800\$ négo. 514-572-2687 450-661-9708

356

## ENCANS

ENCAN LES OUBLIETTES Dimanche 25 janvier Visite: 11h. Encan: 13h. 3570 Henri-Bourassa Est Antiquités. 514-898-7371

450

## EMPLOIS DIVERS

TRADUCTEURS/TRICES) vers le français. Français impeccable. Tout diplôme universitaire accepté. Expérience. De 45 000\$ à 75 000\$/année. Traductions à faire exclusivement dans nos bureaux de TORONTO. (416) 975-5252 poste 305

405

## SANTÉ ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

## PHARMACIE JEAN COUTU

nos sommes à la recherche de PHARMACIENS(NES) à temps plein ou partiel, milieu professionnel et dynamique, conditions flexibles et de nombreux avantages sociaux.

Contacteur Georges Ibrahim du lun. au ven. de 8h à 16h au (514) 323-4404

515

## INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

## VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU EST LENT ?

Mise à jour et réparation P.C., Mac et portables. 10 ans d'exp. Julien, étudiant. 819-775-9403 (jeun) 514-484-6089 (w-end)

530

## COURS

Enseignement langue seconde personnalisé pour adultes. Français - English - Español Leçons particulières: 12 semaines au bureau ou à domicile. Débutent le 17 février 2004 Information: MirArt - (514) 937-6901

AVIS

## À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées. Merci de votre attention.

530

## COURS

ANGLAIS (TOEFL) par diplômé, Ph.D. 8hrs/200\$ 514.489.3801

542

## MASSOTHÉRAPIE

Une aventure pour les sens... Shatsu/relaxation complète. Manisèe, (514) 708-4571

575

## DÉMÉNAGEMENTS

G. JODOIN TRANSPORT INC. Déménagements de tous genres Spécialité: appareils électroniques Assurance complète. 253-4374



WWW.MARIEVINCENT.ORG 1 888 961 2433

530

## COURS

Landry, Angela  
1922-2004

À C.H.U.S. Hôtel-Dieu, le 17 janvier 2004, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme Angela Landry, fille de feu Théophile Landry et de feu Doria Gaudet, demeurant à Sherbrooke.

Après avoir fait carrière pendant 25 ans aux Nations-Unies, elle est rentrée au Québec et a travaillé encore 15 ans à l'Université de Montréal. Native de Chartierville, en 2000 elle s'est retirée à la résidence Le Monastère de Sherbrooke.

Mme Landry laisse dans le deuil ses sœurs: Georgette, Juliette, Stella, Monique et Jeanne D'Arc (Raymond Laurier); ses frères: Benoît (Normande Pomerleau) et Claude (Marthe Charon), ainsi que de nombreux neveux et nièces, cousins et cousines, qu'elle affectionnait beaucoup. Tous, nous gardons d'elle un merveilleux souvenir.

Afin de respecter les dernières volontés de Mme Landry, il n'y aura pas d'exposition. La crémation a été confiée à:

Crématorium Steve Elkas Inc.

445 rue 24 Juin

Sherbrooke

Tél: (819)565-1155 - Téléc: (819)820-8872

Courriel: stevel.elkas@videotron.ca

La famille sera présente dès 10 heures à l'église afin de recevoir les témoignages de sympathie des parents et amis. Le service religieux sera célébré le vendredi 23 janvier 2004, à 11 heures, en l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours de Sherbrooke.



\*Si vous rendez à un taxi de nuit, votre marchandise ou appeler le 1 800 363-804

La durée par les taxis.

## Michaud, Dr Gaston

Le samedi 17 janvier 2004 à l'hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, est décédé le docteur Gaston Michaud, après une courageuse lutte contre le cancer. Il était le fils de feu Philippe Michaud et de Simone Pelletier.

Outre sa mère, il laisse dans le deuil son épouse Ève Parent ainsi que ses enfants, Étienne, Geneviève et Laurence. Il laisse également ses frères et sœurs, Laurette (René Laberge), Simon (Camille Michel), Roger (Julie Légaré), Michelle (Laurent Chrétien), Viateur (Lise Brière), Claire (André Pelletier) et Diane (Germain Dionne). Il avait été précédé dans la mort par son frère Léopold, sa sœur Hélène et son beau-frère Jean Yves Michaud. Il laisse aussi ses beaux-parents, Luc et Louise Parent, ses beaux-frères et belles-sœurs, Claude (Nicole Beaulé), André (Denise Trudeau) et Pascal (Martine Ouellette), ainsi que de nombreux neveux et nièces. De nombreux amis, collègues dentistes et patients garderont un bon souvenir de lui.

La famille recevra les condoléances à:

Complexe funéraire Urgel Bourgie

1255 Beaumont

Montréal

Le vendredi 23 janvier de 14 à 17 heures et de 19 à 21 heures ainsi que le samedi 24 janvier à compter de 12h30. Les funérailles auront lieu le samedi 24 janvier à 14 heures en l'église Saint-Joseph-de-Mont-Royal, 1620 boul. Laird. Au lieu d'offrandes de fleurs, des dons à Centraide seraient appréciés.

Pour publication section décès

le mémoriel

www.lememoriel.com

(514) 525-1149

2190 Mont-Royal Est

Montréal, Qc H2H 1K3

Téléc.: (514) 525-7999

Tous les jours de 11h à 19h30

# LE DEVOIR

# LE MONDE

Syndrome de la mort subite du nourrisson plutôt qu'infanticides?

## Révision de 258 procès en Grande-Bretagne

AGENCE FRANCE-PRESSE

Londres — Deux cent cinquante-huit cas de parents, condamnés ces dix dernières années en Grande-Bretagne pour le meurtre de leur bébé, vont être révisés après l'acquiescement en décembre d'une mère accusée d'avoir tué ses deux fils, sans doute victimes de la «mort subite du nourrisson», a confirmé le gouvernement hier.

La révision sera également étendue aux cas civils de parents auxquels les enfants ont été retirés après la mort d'un nourrisson, a annoncé hier à la Chambre des communes le procureur général

adjoint Harriet Harman.

Lundi, la Cour d'appel de Londres, motivant sa décision en décembre d'acquiescer Angela Cannings, avait demandé de mettre fin aux poursuites judiciaires dans tous les cas où il existe une «possibilité raisonnable» que la mort de l'enfant soit due au syndrome de la «mort subite du nourrisson».

Le juge avait motivé cette requête en expliquant que la science était «encore aux portes de la connaissance» sur la question des morts inexplicables des jeunes enfants.

Dans une réponse écrite à une question parlementaire, le procureur général Peter Goldsmith a affirmé qu'après la décision de la

cour d'appel d'acquiescer Angela Cannings, il avait demandé à ses services d'identifier les erreurs judiciaires potentielles.

«Pour l'instant ont été identifiées 258 condamnations pour meurtre, homicide involontaire ou infanticide d'un bébé de moins de deux ans au cours des dix dernières années», a déclaré M. Goldsmith dans cette lettre.

«Je m'intéresse particulièrement aux cas pour lesquels les [parents] ont été condamnés à des peines de prison qu'ils purgent encore actuellement. Nous avons identifié 54 cas de ce type, auxquels sera accordée la plus haute priorité», a-t-il précisé. «J'ai aussi demandé au parquet

de réviser 15 cas en cours de procédure impliquant la mort inexplicable d'un nouveau-né du type de celle décrite dans le jugement» de lundi.

Mme Cannings a assuré hier que les 258 dossiers seraient traités «en procédure accélérée».

«Nous ferons en sorte que non seulement les injustices dans le système judiciaire criminel mais également les injustices potentielles dans les procédures civiles soient identifiées et corrigées», a-t-elle déclaré aux députés.

«Nous devrions reconnaître que pour les femmes qui ont perdu un enfant et qui se sont ensuite fait retirer la garde d'un autre enfant [...], la peine de prison n'est rien à côté des

souffrances terribles qu'elles ont endurées», a-t-elle ajouté.

Angela Cannings, 40 ans, avait été condamnée en avril 2002 à la prison à vie pour le double meurtre de ses fils, Jason, âgé de sept semaines, en 1991, et Matthew, 18 semaines, en 1999. Son premier enfant, Gemma, était également décédé, à l'âge de 13 mois, en 1989.

Un rapport d'expert, principale base de sa condamnation, qui avait affirmé que plusieurs morts subites de bébés étaient «très, très rares» dans une même famille, a ensuite été remis en cause.

L'auteur du rapport fait l'objet d'une enquête de l'Ordre des médecins pour faute professionnelle.

## La presse indienne a boudé le Forum social

ÉRIC MARTIN  
COLLABORATION  
SPÉCIALE

Bombay — Si le Forum social mondial (FSM) de Bombay se tenait au centre-ville de Montréal, on en ferait un cahier spécial de 20 pages avec photos à l'appui, ne serait-ce que pour la beauté du défilé de couleurs, et il se trouverait assurément des journalistes pour discuter des enjeux politiques et des retombées locales de l'événement. Or la plupart des médias indiens se montrent plutôt avares dans leur traitement de l'événement.

À l'entrée du site du FSM se trouve une marée de taxis à trois roues. Leurs conducteurs ne savent pas trop ce que peut bien être cette foire qui attire des dizaines de milliers d'étrangers. Et ce ne sont pas les journaux qui viendront éclairer le citoyen moyen de Bombay.

La plupart des médias en ont plus pour le cinéma et les stars de Bollywood que pour les conférences fastidieuses sur l'agriculture après Cancun ou sur les droits des minorités. Les tensions avec le Pakistan voisin déclinent le FSM dans les grands titres. Tout au plus en parlera-t-on en rez-dechaussée, avec une photo anecdotique à l'appui.

À la une du *Economic Times*, des policiers avachis qui révasent à l'ombre. À l'intérieur, un traitement léger, des histoires de flirt entre délégués et des clin d'œil humoristiques. Une petite entrevue avec Shirine Ebadi, Prix Nobel de la paix et militante iranienne. Tout au plus quelques lignes sur cette chose mystérieuse qu'est la «mondialisation».

Bernard Cassen, directeur général du *Monde diplomatique* et président d'honneur d'ATTAC France, ne s'attendait même pas à ce que l'événement soit couvert par les journaux locaux: «Je suis même surpris qu'il existe une couverture. Après tout, ce forum social mondial de Bombay se fait dans l'indifférence des autorités et du gouvernement. Mais les médias en parlent malgré tout.»

### Extrémistes

Le parti gouvernemental du président Vajpayee, le Bharatiya Janata Party, entretient des liens avec les ultranationalistes de droite et les extrémistes hindous, plutôt hostiles à la tenue du forum, qu'ils perçoivent comme une menace à l'unité indienne et à la tradition hindoue, notamment à travers la remise en question des castes. Certains sites Internet intégristes ont même appelé à la perturbation du forum qui, jusqu'ici, s'est déroulé sans accroche, sous bonne surveillance de policiers armés de longs bâtons de bois.

Cela pourrait expliquer l'attitude de certains grands médias qui perçoivent le discours anticommercial du forum comme une menace envers les intérêts économiques dont ils dépendent: «Les journaux économiques le critiquent et les autres le traitent de façon factuelle et folklorique, comme s'il s'agissait de n'importe quelle exposition. Il n'y a pas de traitement de fond, tout au plus une certaine curiosité. Mais il est aussi vrai qu'il est difficile de traiter autrement du forum pour en faire un portrait général: il s'y passe tellement de choses», poursuit Bernard Cassen.

Le travail des journalistes, en effet, est plutôt complexe. Comment rendre compte d'un événement qui se veut éclaté, sans ligne directrice, où tout se passe à la fois? Le discours est toujours axé sur le constat des échecs et des écueils de la mondialisation néolibérale, sans déboucher sur une déclaration finale assez claire pour correspondre au format de la nouvelle d'actualité et sans donner lieu aux actions concrètes que recherchent les caméras.

Le conducteur de la rickshaw continue de faire la navette du matin au soir, sans entendre parler de «l'autre monde possible» qui grouille à deux pas de chez lui. Tant que le compteur tourne et que les roupies pleuvent...

Éric Martin est correspondant du Carrefour universitaire de la presse francophone et accompagne la délégation du Centre canadien d'étude et de coopération internationale (CECI) au Forum social mondial de Bombay.



Soldats de l'ONU à la frontière israélo-libanaise. ALI HASHISHO REUTERS

LIBAN

## Israël riposte à une attaque du Hezbollah

AGENCE FRANCE-PRESSE

Jérusalem — L'armée de l'air israélienne a lancé hier soir deux raids au Liban sud en riposte à une attaque du Hezbollah ayant coûté la vie, la veille, à un soldat israélien à la frontière israélo-libanaise, côté libanais.

Les bombardements de l'armée israélienne (les premiers depuis le mois de septembre) ont visé deux bases du mouvement chiite libanais Hezbollah, selon un communiqué militaire israélien. Apparemment, ils n'ont pas fait de victimes.

Les appareils ont attaqué dans le secteur de Zibkine, à une quinzaine de kilomètres au sud-est de la ville portuaire de Tyr (85 km au sud de Beyrouth) et dans la région d'Aalmanne (secteur de Nabatiyé), au sud de la rivière Litani.

Le secrétaire d'État américain Colin Powell a accusé le Hezbollah d'être responsable de ces bombardements par son attaque de lundi.

Israël a indiqué de son côté ne pas souhaiter d'«escalade armée» au Liban sud, considérant que les deux raids constituaient une «riposte mesurée» à l'attaque du Hezbollah. Selon un porte-parole du gouvernement, les deux raids sont un «avertissement au Hezbollah, qui doit savoir qu'il ne peut continuer impunément ses attaques, et à la Syrie, qui le soutient tout en parlant de paix».

Le 5 octobre 2003, l'aviation israélienne avait mené un raid en profondeur en territoire sy-

rien, le premier du genre en trois décennies.

L'escalade d'hier est intervenue un lendemain de la destruction, par un tir de roquette, d'un bulldozer israélien par le Hezbollah à la frontière israélo-libanaise. Le soldat tué se trouvait à bord du bulldozer, en territoire libanais.

Selon l'armée israélienne, le bulldozer du génie était employé à dégager les abords de la clôture électronique, le long de la frontière, à un endroit où des engins explosifs avaient été placés par le Hezbollah pour la cinquième fois au cours des derniers mois.

D'autre part, l'armée israélienne a expulsé hier un activiste palestinien du Jihad islamique, originaire de la ville de Jénine (Cisjordanie), vers la bande de Gaza.

Depuis le début du mois de décembre, l'armée a déjà expulsé dans les mêmes conditions 13 autres Palestiniens, avec le feu vert de la Cour suprême d'Israël.

Des juristes palestiniens et des membres d'organisations de défense des droits de l'homme ont dénoncé ces expulsions, qui violent, selon eux, l'article 49 de la Convention de Genève interdisant les «transferts forcés, en masse ou individuels», hors de territoires occupés.

L'armée a en outre détruit une vingtaine de maisons lors d'une nouvelle incursion dans le camp de réfugiés de Rafah, dans le sud de la bande de Gaza près de la frontière avec l'Égypte, selon une source sécuritaire palestinienne.

## Les Japonais suscitent des espoirs démesurés à Samawa

AGENCE FRANCE-PRESSE

Samawa — L'arrivée d'une avant-garde de soldats japonais à Samawa a suscité des espoirs démesurés dans la population de cette ville pauvre et poussiéreuse du sud de l'Irak, qui se voit déjà profiter d'une manne du pays du Soleil levant.

«Nous sommes très, très optimistes [...] car nous avons entendu que les Japonais allaient nettoyer nos rues, rénover nos écoles, reparer le réseau d'adduction d'eau potable et donner de l'argent à tous les services du gouvernement», affirme à l'AFP, sans l'ombre d'un doute sur ce qu'il avance, Zia Mahmoud, entrepreneur de 39 ans.

M. Mahmoud s'exprimait au moment où les commandants de l'avant-garde japonaise, arrivée lundi dans cette cité de 400 000 habitants adossée au désert occidental d'Irak, entamaient des rencontres avec les autorités de la ville, où ils préparent une mission

humanitaire de l'armée nipponne. La population, qui n'a d'autres activités que l'élevage et un peu d'agriculture, se sent particulièrement délaissée. Le chômage n'a jamais été aussi fort et la vie n'a jamais été aussi difficile.

«Les sociétés japonaises vont suivre, et c'est ce qui nous rend encore plus optimistes», affirme de son côté Haïdar al-Jayoul, diplômé de 26 ans, à la recherche d'un emploi. Dans l'imaginaire de ce jeune habitant comme dans celui de beaucoup d'Irakiens, le pays du Soleil levant est synonyme de belles voitures, de téléviseurs extraplats et de produits électroménagers dernier cri.

Ces produits ont inondé le marché irakien depuis la chute du régime de Saddam Hussein qui, en dépit des sanctions internationales, avait toujours entretenu chez les Irakiens une mentalité d'assistés.

«Depuis trois mois, les Néerlandais n'ont rien fait de positif pour

Samawa. Ils n'ont versé aucun salaire, hormis une seule prime», se lamente Younès Sejjil, invalide de guerre âgé de 40 ans. «Je suis sûr que l'arrivée des Japonais, qui seront suivis par leurs compagnies, va donner du travail à tous», affirme, tout aussi catégorique, M. Sejjil.

Les soldats néerlandais doivent protéger durant une courte période l'unité japonaise qui sera déployée dans la province de Muthanna, où se trouve Samawa, le temps pour ces derniers de bâtir leur campement. La quarantaine d'éclaireurs japonais doit préparer le déploiement de quelque 600 fantassins dans les prochaines semaines, mission sans précédent pour l'armée nipponne sur un théâtre de guerre depuis 1945.

Les troupes japonaises doivent mener des opérations civiles comme les services médicaux, l'approvisionnement en eau, la restauration de bâtiments endommagés et le transport de matériel non militaire.

EN BREF

### SRAS: espoir de vaccin

Pékin (AP) — La Chine a approuvé les premiers essais cliniques d'un vaccin expérimental contre le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et 30 personnes se sont déjà portées volontaires pour être les premiers sujets testés, ont rapporté lundi les médias officiels. La Chine a fait savoir qu'elle comptait injecter, au courant du mois, un vaccin élaboré à partir d'un échantillon inactif du virus à l'origine de la pneumopathie atypique. Selon Pékin, les tests sur des animaux ont démontré son efficacité.

### Naufrage: lourd bilan

Oslo (AFP) — Les secours norvégiens ont abandonné hier la recherche de survivants après l'accident du *Rocknes*, un cargo qui a chaviré lundi dans les eaux glacées près de Bergen, le bilan définitif étant estimé à 18 morts, dont 16 Philippins. Quinze marins étaient toujours portés disparus à la tombée du jour, quand les recherches ont été interrompues jusqu'à aujourd'hui. Trois cadavres ont été repêchés. Douze marins avaient pu être secourus lundi.

### «Les Portes du mal»

Riyad (Reuters) — La plus haute autorité musulmane saoudienne a dénoncé hier les femmes s'exhibant dévoilées en présence d'hommes, qui ouvrent ainsi «les portes du mal». L'intervention du grand mufti cheikh Abdulaziz ben Abdullah al-Cheikh, reprise par l'agence SPA, fait suite à la publication dans la presse locale d'une photo d'une femme d'affaires saoudienne, Loubna Olayan, prononçant, tête nue, le discours d'ouverture d'une conférence économique à Djeddah.

Sous la direction de Michel Venne

# L'annuaire du Québec 2004

Tout ce qu'il faut savoir sur le Québec d'aujourd'hui

Les textes inédits de plus de 130 auteurs  
Les photos de Jacques Nadeau  
Les caricatures de Garnotte

Une chronologie des grands événements de l'année  
Élections: 90 pages de résultats, d'analyses et de photos  
Un portrait des régions du Québec  
Toutes les statistiques sur le Québec  
200 graphiques, tableaux et cartes  
Les livres et les films québécois et encore plus...

«L'annuaire du Québec est devenu un instrument incontournable pour qui s'intéresse aux enjeux de la société québécoise.»

Le Devoir

«L'annuaire du Québec 2004 a quelque chose d'essentiel. Un peu construit comme l'état du monde qui paraît chaque automne, cet ouvrage collectif de haute tenue regorge d'informations, d'analyses et de dossiers de fond dont la lecture nous laisse un peu moins nigauds...»

La Presse

1008 pages  
Prix de lancement 24,95 \$  
29,95 \$ après le 31 janvier

Être jeune au Québec

Le Devoir

2 conférences

INTRODUCTION À LA MÉDITATION  
Avec Claude Leclerc  
Psychologue et auteur de  
La sortie est à l'intérieur  
Jeudi 5 février » 19h00  
15 \$

COMMENT TÉMOIGNER DE SA FOI DANS LES MÉDIAS  
Avec Guy Marchesseault  
Professeur • Université St-Paul  
Lundi 9 février » 19h00  
5 \$

ÉCHANGES AUTOUR DE LA TABLE  
En groupe, autour d'un bon repas (vous avez la responsabilité de vous le procurer — Le Centre offre le café et le dessert), une discussion de fond avec des femmes, des hommes et des spécialistes/animateurs.  
Les 4, 11, 18 & 25 février, le thème sera « Les problèmes éthiques et moraux ». Nous avons souvent à prendre des décisions qui ont des impacts moraux ou d'ordre éthique. Comment le faire en restant en paix avec soi-même? Quel éclairage l'Évangile peut-il nous apporter?  
18h00 à 20h30  
Contribution volontaire

CENTRE ST-PIERRE  
1212, rue Panet, Montréal, Metro Beaudry

514-524-3561

## É D I T O R I A L

## Et après ?

Le ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon, s'est montré fort satisfait de lui-même ces deux derniers jours. Grand bien lui fasse. Mais rien dans son attitude ne nous convainc qu'il mesure bien la situation dans laquelle la communauté de Kanesatake est plongée.

Comment le ministre Jacques Chagnon a-t-il pu constituer des «escouades régionales mixtes» pour enquêter sur le crime organisé sans en avoir au préalable discuté avec le grand chef James Gabriel, mis devant le fait accompli?

M. Chagnon ressemble en fait à un enfant boudeur, mécontent qu'on lui ait bousillé «son» opération policière, l'opération Cactus, qui visait la lutte contre le crime organisé dans le milieu autochtone. Ah! si le fédéral lui avait donné les 900 000 \$ versés à M. Gabriel pour lutter contre la criminalité, tout aurait été mieux! Et si ce M. Gabriel n'avait pas eu l'idée de ramener des policiers autochtones d'ailleurs, on serait, ma foi, sur le point d'arrêter les méchants, soutient le ministre sur le ton de l'amertume.

Cette version ne tient pas la route. D'une part, l'intervention préparée par James Gabriel à Kanesatake ne découlait pas de l'opération Cactus mais était menée en parallèle. D'autre part, le ministre omet le seul point qui compte vraiment: l'opération policière a échoué en raison d'une fuite. Point. Il n'en était que plus drôle de voir hier le grand chef cri Ted Moses, empressé de se garder les faveurs de Québec, dénoncer l'opération de James Gabriel sous prétexte qu'il n'en avait pas été prévenu. Tant qu'à aviser 43 chefs de bande, leurs adjoints, leurs amis... autant émettre un communiqué!

Plus sérieusement, ce qui compte, c'est de voir à qui cette fuite a servi, et il est clair qu'elle a principalement nourri les démagogues de Kanesatake qui, une semaine avant les événements, faisaient déjà monter la tension en accusant James Gabriel de vouloir stopper la vente de cigarettes, gagne-pain dans la communauté. Ces démagogues sont toujours à l'œuvre: ce sont eux qu'il faut contrer, en ayant conscience qu'ils joueront de tous les arguments.

Ainsi, à Kanesatake, pour des motifs culturels et historiques, personne n'apprécie la GRC ou la Sûreté du Québec — raison pour laquelle M. Gabriel avait fait appel à des policiers autochtones. C'est dire si la seule présence de policiers «blancs» au sein de l'escouade mixte «pensée» par M. Chagnon, comme il le dit lui-même, sera vue avec suspicion par la population. Un sentiment que les anti-James Gabriel ne manqueront pas d'exploiter, comme Québec devrait le savoir.

Mais au fait, comment le saurait-il? Jacques Chagnon ne parle pas à M. Gabriel, préférant rester enfermé dans sa logique de «Blanc» où les solutions qui s'appliquent du côté non autochtone sont forcément les bonnes pour les Indiens.

Peut-on alors lui suggérer une lecture? Celle des multiples jugements qui ont opposé James Gabriel aux dissidents de son conseil. Il verra, par exemple, que ces derniers font une lecture au pied de la lettre du code électoral de Kanesatake. Il est vrai que, selon ce code, les non-résidents n'ont pas droit de vote — ce qui sert les intérêts des opposants à James Gabriel. Mais ce n'est pas ainsi que le processus électoral fonctionne chez les autochtones: il faut tenir compte de la coutume, comme l'ont reconnu nos tribunaux, et celle-ci accorde un droit de vote qui déborde le territoire.

Ce sont d'aussi fines compréhensions de la situation qui ont permis de déjouer les manigances à Kanesatake sur le plan juridique. Au politique de prendre le relais.

jboileau@ledevoir.ca

## La bulle Dean

On attendait Howard Dean, on a eu John Kerry, sénateur du Massachusetts, suivi de John Edwards, sénateur de la Caroline du Nord. Les démocrates de l'Iowa ont créé la surprise en bouleversant le tableau des favoris à l'investiture. Si les jeux sont loin d'être faits, il n'en reste pas moins que l'étoile de Dean a passablement pâli. Durablement? C'est bien possible.

Tous les sondages antérieurs à celui communiqué dimanche par la chaîne NBC prédisaient que les caucuses de l'Iowa se concluraient par une finale opposant le vétéran représentant du Missouri Dick Gephardt à l'ex-gouverneur du Vermont Howard Dean. Le dernier en date de la série, soit celui de NBC, annonçait un résultat d'autant plus serré qu'on s'attendait à ce que les quatre concurrents se disputent jusqu'à la dernière minute les faveurs des électeurs de cet État.

La grande nouvelle de ces caucuses réside tout entière dans ce revers de fortune infligé à Dean. Que s'est-il donc passé? Dean a beau avoir surfi sur le dossier irakien pendant des mois et des mois, il n'a pas convaincu les électeurs qu'il avait plus d'expérience et d'expertise que le vétéran du Vietnam Kerry, qu'ils jugent donc plus apte à combattre Bush sur le front de la sécurité nationale.

Ensuite, pour avoir capitalisé presque exclusivement sur l'Irak, Dean a délaissé les sujets domestiques sur lesquels le jeune Edwards s'est longuement étendu. Ainsi donc, les personnes sensibles à tout ce qui concerne la lutte au terrorisme et la sécurité ont préféré Kerry pendant que celles plus portées sur les dossiers de la santé, de l'éducation et du chômage, entre autres, ont été séduites par le discours d'Edwards. En un mot, Dean s'est fait doubler sur tous les flancs.

Dans les jours qui viennent, on suppose que tous les concurrents, Dean en particulier, vont longuement méditer la vaste étude commandée par le duo Washington Post-ABC. Et notamment ce constat: Saddam Hussein ayant été capturé, les Américains, dans une proportion de 58 %, souhaitent que la prochaine administration accorde la priorité à l'économie plutôt qu'à la lutte au terrorisme (39 %). Et quel parti, selon les Américains, est plus susceptible de répondre à leurs attentes? Le démocrate.

En vue des primaires de la semaine prochaine au New Hampshire et du 3 février, Dean est dans l'obligation de recentrer son discours s'il veut poursuivre le combat. Il devra également mettre une sourdine à cet excès d'enthousiasme qui parfois lui joue de mauvais tours. À preuve, son comportement d'avant-hier soir.

Ceux et celles qui ont suivi la retransmission des discours des candidats auront certainement noté que, pendant que Dean déclinait les noms de tous les États des États-Unis où il allait l'emporter, Kerry s'est employé à communiquer son programme au plus tôt, volant ainsi un temps d'antenne précieuse. Kerry a beaucoup dit, là où Dean n'a rien dit. À dire vrai, on sait beaucoup mieux comment Kerry, et non Dean, entend battre Bush.

Le parcours effectué par Kerry au cours des trois dernières semaines ainsi que sa prestation télévisée de lundi soir pourraient bien remettre les pendules à l'heure qu'elles affaichaient il y a un an: Kerry est favori. Quant à Dean, maintenant que sa bulle Internet s'est dégonflée, il est condamné à un travail minutieux sur le fond, le contenu.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information JULES RICHER  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUIS LAPIERRE  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

## KANESATAKE: OTTAWA SORT DE SON MUTISME...



## LETTRES

## Le royaume d'Hydro-Québec

Le ministre des Ressources naturelles, Sam Hamad, affirme que la centrale au gaz naturel de Beauharnois est nécessaire pour répondre à la demande de pointe pendant les grands froids de l'hiver. Évidemment, la centrale sera utilisée tout au long de l'année pour être rentabilisée. Ceci entraînera une hausse significative de la production de gaz carbonique (à effet de serre). Hydro-Québec aurait pu prévoir l'évolution de la demande d'électricité.

Il y a au moins trois façons de limiter la demande de pointe en hiver: en favorisant une meilleure isolation thermique des bâtiments, en imposant le chauffage par combustible pour les nouveaux bâtiments et en empêchant la conversion au chauffage électrique pour les anciens ainsi qu'en tirant profit des systèmes biénergie institutions-commerces-industries pour lesquels des rabais sur les tarifs d'électricité ont déjà été consentis.

L'efficacité d'un système moderne de chauffage au gaz est de 95 %. Celle de la centrale projetée sera d'environ 55 %. Pourtant, au cours des dernières années, Hydro-Québec a continué à faire la promotion du chauffage électrique!

Il y a quelque chose de pourri au royaume d'Hydro-Québec.

François Beaulé  
Montréal, le 15 janvier 2004

## Et Kyoto ?

Quelle est la portée de la ratification d'un accord comme le protocole de Kyoto? Le gouvernement québécois, avant même qu'Ottawa ne s'engage à signer ce traité qui exige des pays qui y adhèrent qu'ils diminuent leurs émissions de gaz à effet de serre, acceptait les termes de l'accord et annonçait son orientation «verte». [...] A part quelques vagues campagnes de publicité dont la portée est discutable, l'engagement écologique de nos élus reste bien abstrait.

L'annonce de la construction d'une centrale thermique en territoire québécois est un véritable désastre pour l'avenir politique des idées découlant du développement durable. En effet, pourquoi privilégier des ressources dont l'exploitation est nocive lorsque l'exemple de certains pays comme l'Allemagne nous prouve que l'énergie éolienne est parfaitement viable? Alors que nos représentants politiques devraient, en fonction de leurs engagements en faveur du protocole de Kyoto, injecter les fonds nécessaires pour la recherche de sources d'énergie renouvelables et non polluantes, c'est la voie inverse qu'ils empruntent.

Si la ratification de traités internationaux ne sert qu'à donner bonne conscience aux signataires, il est important que la population ne soit pas dupe de l'inconséquence de ses gouvernants. Aussi, une entreprise parapublique comme Hydro-Québec [...] doit de nouveau agir à titre de précurseur dans une quête d'énergie propre. [...]

On nous a parlé, surtout du côté états-unien, des coûts faramineux qu'entraînerait la ratification du protocole de Kyoto. Ironie du sort, dans le cas de l'électricité, au Québec, coïncident une augmentation des coûts et la mise en chantier d'un projet néfaste pour la qualité de l'air. A qui profite cette décision?

Marie-Hélène Cardinal  
Le 15 janvier 2004

## Calcul minimum

Lettre à Yves Séguin, ministre des Finances  
Votre collègue au ministère du Travail vient d'annoncer une augmentation de 2 % du salaire minimum. Je ne suis pas une spécialiste en mathématiques, mais il me semble que le ministre a de graves problèmes en calcul. Selon lui, le coût de la vie a augmenté de 2 %, ce qui justifie la hausse de 2 % du salaire minimum.

Les hausses de tarif d'Hydro-Québec et des transports en commun ainsi que celle, plus fulgurante encore, des loyers à Montréal représen-

tent bien plus que 2 % d'augmentation des dépenses d'un petit salarié. Aussi, M. le ministre des Finances, pourriez-vous nous conseiller comment boucler un budget familial avec moins de 1000 \$ par mois? Ce salaire représente ce que gagnent la plupart de mes élèves qui, après leurs cours, vont travailler au salaire minimum dans les manufactures. Si le salaire minimum devait augmenter à ce rythme-là, nous serions bientôt dans l'obligation d'offrir le gîte et le couvert à nos élèves.

Louise Lacasse  
Montréal, le 18 janvier 2004

## Déception

Lettre à Benoît Pelletier, ministre des Affaires intergouvernementales

Je suis un simple citoyen, sans pouvoir et sans grande instruction. J'incline cependant (de plus en plus, en tout cas) à partager l'opinion de personnes qui nous «entretiennent» de vous, M. Pelletier.

Je ne sais pas (en tout cas, pas encore) si vous êtes naïf, malhonnête ou bête, M. le ministre. Mais quel que soit le «choix» auquel je serai bientôt (et définitivement?) convié, aucun, il faut bien l'avouer, n'est très flatteur. Ne vous en déplaise.

Curieusement, je vous en fais la confiance, M. Pelletier, le Parti libéral du Québec m'amène comme jamais auparavant dans ma vie à envisager sérieusement l'hypothèse de l'indépendance du Québec. Car si des fédéralistes (comme moi, eh oui!) ne sont pas fichés de tenir intelligemment la barre gouvernementale québécoise, que nous reste-t-il collectivement comme solution alternative? Je vous le demande bien, modestement.

Cela étant, ne vous désollez pas outre mesure, M. le ministre: vous n'êtes pas le seul au sein de l'équipe du gouvernement du Québec à me décevoir. Cruellement.

J'étais — le suis-je toujours? — pourtant un «libéral»...  
Jean Dunois  
Matane, le 16 janvier 2004

## LIBRE OPINION

## Pourquoi j'appuie Stephen Harper

MICHAEL M. FORTIER  
Directeur général de  
Credit Suisse First Boston à Montréal  
et ex-candidat à la course à la direction  
du Parti progressiste-conservateur en 1998

Si l'emplacement est essentiel dans le secteur immobilier, l'exécution l'est tout autant dans le cas de la fusion de deux sociétés. Les gens d'affaires aguerris confirmeraient que la fusion de deux entreprises requiert des compétences particulières: l'intégration organisationnelle, le choix de hauts dirigeants et, bien entendu, le contrôle des guerres tribales au sein de la nouvelle société, tout en cherchant à accroître les parts de marché, représentant un défi énorme.

Bien que la fusion du Parti progressiste-conservateur et de l'Alliance canadienne ne corresponde pas vraiment à la définition traditionnelle d'une fusion commerciale, les compétences que devra avoir le nouveau chef du Parti conservateur diffèrent de peu. L'élément le plus facile de la fusion est maintenant complété. Le résultat du vote n'a jamais vraiment inquiété, malgré les menaces de litige et de départ.

Toutefois, ce qui attend le nouveau parti intimerait le plus ambitieux des politiciens. Tout en faisant campagne pour la direction d'un parti n'ayant ni constitution ni programme politique, le prochain chef doit tenir compte du fait que des élections fédérales risquent d'être déclenchées peu de temps après la fin de la course au leadership. Le nouveau chef devra être déterminé, intelligent et respecté au sein du Parti conservateur.

Stephen Harper a les qualités nécessaires pour diriger le parti pendant cette période importante, et c'est la raison pour laquelle j'ai choisi de soutenir sa candidature à la chefferie du Parti conservateur et de coprésider sa campagne.

Bien que la fusion ait obtenu le soutien d'une très grande majorité des membres des deux partis, il faut reconnaître que le résultat aurait été bien différent il y a quelques années à peine. Les deux partis avaient besoin de temps pour tirer la conclusion indéniable qu'ils devaient s'unir. Lorsque je faisais campagne pour le leadership du Parti progressiste-conservateur, en 1998, j'ai proposé un rapprochement avec ce qui était le Parti réformiste. À l'époque, certains éléments du parti avaient jugé l'idée malheureuse, sinon révoltante.

Certains progressistes-conservateurs étaient convaincus que nous formerions bientôt le gouvernement alors que d'autres, quoique moins nombreux, étaient dans le camp du «ne jamais oublier, ne jamais pardonner». En ce qui concerne l'Alliance, plusieurs de ses partisans ne souhaitaient pas conclure une entente avec les conservateurs, ravis qu'ils étaient de les voir se démener pour une poignée de sièges aux Communes au nom d'un parti au bord de la déconfiture financière.

Cependant, les résultats électoraux décevants de 2000 ont provoqué d'importantes réflexions. Aucun des deux partis ne pouvait sérieusement prétendre être en mesure de former le prochain gouvernement. Le leadership courageux de M. Harper et de Peter MacKay ces derniers mois modifie clairement la donne.

## Savoir diriger un parti politique

J'ai lu et entendu à de nombreuses reprises que ni le chef actuel de l'Alliance ni celui du PC ne devrait être le nouveau chef du Parti conservateur. Je trouve surprenant que l'on suggère que les membres des deux partis aient massivement voté pour la fusion dans l'espoir d'être dirigés par une personne totalement éloignée du processus de fusion. Les conservateurs savent très bien qu'ils ne peuvent pas se permettre de disqualifier ceux qui ont fait leurs preuves et ont les compétences requises.

Dans le cas de M. Harper, les observateurs avertis de la scène politique fédérale reconnaissent qu'il a fait un excellent travail depuis son élection à la tête de l'Alliance, en 2001. Il a hérité d'un parti confus dont l'image était ternie. Certains de ses députés cherchaient activement à se rapprocher des progressistes-conservateurs. M. Harper a rapidement mis un terme aux dissensions et aux problèmes qui minaient le parti. Depuis, le caucus de M. Harper a affiché une performance supérieure à celle de tous les autres à la Chambre des communes.

Le Parti conservateur a besoin d'un chef qui sache diriger une organisation politique, qui soit reconnu et respecté à la Chambre des communes et qui puisse rassembler les différents éléments du nouveau parti et les rallier vers des convictions et des priorités politiques communes. Stephen Harper est le seul candidat qui possède ces compétences essentielles, et le Parti conservateur ne saurait avoir de meilleur chef au cours de la prochaine campagne électorale.

## IDÉES

Des questions à la suite de l'annonce de la construction de la centrale thermique du Suroît

## Énergie et transparence

Ce secteur constitue un enjeu trop névralgique pour que la population ne soit pas partie prenante aux décisions

THÉRÈSE RICHER  
MANON LACHARITÉPrésidente et responsable du dossier de l'énergie,  
Union des consommateurs

**A**vec le début des travaux de la commission parlementaire chargée d'étudier le plan stratégique d'Hydro-Québec et les réactions suscitées par l'annonce récente du projet du Suroît, l'urgence de transparence dans le domaine énergétique ne fait aucun doute. Depuis l'adoption, en juin 2000, de la loi 116, la Régie de l'énergie est l'organisme habilité à autoriser les projets qui serviront à approvisionner en électricité les consommateurs québécois par le truchement d'Hydro-Québec Distribution (le distributeur). Celui-ci doit évaluer les besoins énergétiques des Québécois, les faire valider en audience devant la Régie de l'énergie et ensuite aller en appel d'offres.

Hydro-Québec Production (le producteur) peut participer à cet appel d'offres au même titre que tout autre producteur québécois ou étranger. Parmi toutes les propositions reçues, la soumission d'Hydro-Québec Production est analysée par la Régie de l'énergie sur la base du moindre coût économique.

La centrale thermique de Bécancour, actuellement sous examen par le BAPE, de même qu'une partie de l'électricité produite par LG1 et revendue au prix de marché d'aujourd'hui ont été les « gagnantes » du premier appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution pour l'approvisionnement des Québécois en 2006-07. Le prochain appel d'offres pour les approvisionnements de 2008-09 est attendu dans les prochaines semaines.

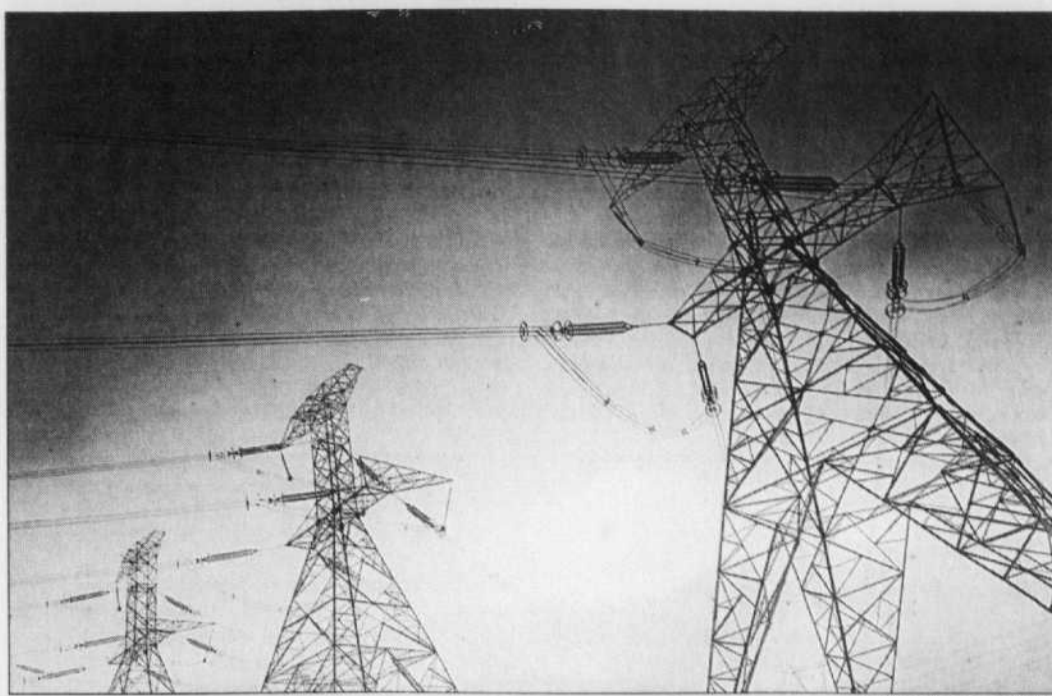
Cette façon de faire doit en théorie permettre de maintenir peu élevés les coûts des nouveaux approvisionnements des Québécois en ouvrant le secteur de la production à la concurrence. Elle devait aussi permettre de distinguer les coûts des projets dédiés aux consommateurs québécois de ceux destinés aux exportations. Le producteur étant dorénavant le seul à empocher les profits provenant des ventes aux marchés extérieurs, les coûts de construction des projets destinés à l'exportation ne devraient plus, dans ce cadre réglementaire, être reflétés aux consommateurs québécois.

## Désinformation

Quelle n'a donc pas été notre surprise d'apprendre que la centrale du Suroît venait d'être autorisée par décret, prétendument pour assurer l'approvisionnement des consommateurs québécois en 2008-09. De deux choses l'une: ou bien la centrale thermique est construite pour cette raison, auquel cas le gouvernement Charest et Hydro-Québec contournent allégrement les prescriptions de la loi 116 et relèguent ainsi la Régie à un rôle de figurant secondaire, ou bien la centrale est destinée à l'exportation, et MM. Hamad et Caillé trompent la population. En effet, pourquoi contourner la Régie pour imposer le Suroît alors que, dans l'ordre des choses, Hydro-Québec Production aurait pu simplement répondre au prochain appel d'offres et suivre la procédure existante?

Les informations obtenues du ministère de l'Environnement par *Le Devoir*, selon lesquelles ce ministère ne voyait pas la nécessité d'une nouvelle centrale, confirment notre analyse selon laquelle l'électricité qui sera produite par le Suroît est destinée à l'exportation, comme l'avait par ailleurs avoué André Caillé au *Journal de Montréal* le 13 mai dernier.

Calculant probablement que l'annonce d'une centrale thermique essentiellement destinée aux exportations soulèverait un tollé dans l'opinion publique, Hydro-Québec et le ministre Sam Hamad ont préféré tromper la population du Québec en évoquant l'urgence d'assurer notre sécurité d'approvisionnement. Or, détail intéressant à souligner, le décret du 27 décembre 2003 autorisant ledit projet ne fait aucunement référence au fait que l'électricité produite le sera à cette fin. De plus, comme le hasard fait bien les choses, l'annonce



SOURCE HYDRO-QUÉBEC

On tente aujourd'hui de justifier de nouveaux projets par une prétendue urgence que personne n'a encore démontrée sérieusement.

est faite par grand froid, en même temps que des appels répétés à la modération de la consommation aux heures de pointe.

Ce subterfuge permet aussi, bien évidemment, de faire l'économie d'un débat de fond sur la pertinence et la véritable rentabilité de construire des centrales thermiques au Québec pour vendre à nos voisins ontariens ou américains.

## Une Régie de façade ?

Force est donc de constater que la Régie de l'énergie s'avère bien utile lorsqu'il s'agit de faire autoriser des hausses de tarif injustifiées (une nouvelle hausse est attendue d'ici avril), qui constituent une taxe déguisée, alors que le gouvernement n'hésite pas à ignorer lorsqu'il s'agit d'accélérer le développement énergétique afin de maintenir la marge de manœuvre d'Hydro-Québec pour les exportations.

Pis encore, l'Union des consommateurs craint que le fait de prétendre que la centrale du Suroît sera construite pour desservir les Québécois ne permette, au niveau réglementaire, de « diluer » les coûts de la nouvelle centrale (6 à 7 ¢ le kWh) dans le coût moyen de l'approvisionnement des consommateurs québécois (2,79 ¢ le kWh). Cette manœuvre permettrait à Hydro-Québec de « rentabiliser » davantage les exportations en basant les calculs de rentabilité sur le coût moyen plutôt que sur le coût marginal du projet. On exporte ainsi une part de la rente énergétique des Québécois en plus de nous faire assumer les impacts environnementaux.

Grâce à une période de grands froids, André Caillé semble découvrir les vertus de la gestion de la demande et de l'efficacité énergétique. Il était temps: ces aspects ont été carrément ignorés depuis son arrivée à la tête d'Hydro-Québec, en 1997, alors qu'on tente aujourd'hui de justifier de nouveaux projets par une prétendue urgence que personne n'a encore démontrée sérieusement et que les fonctionnaires du ministère de l'Environnement auraient remise en question.

Nous pourrions débattre longuement au sujet de l'efficacité énergétique et du peu d'intérêt manifesté par Hydro-Québec à cet égard alors qu'il existe encore un fort potentiel dans le domaine des économies d'énergie. Cependant, il faudrait préalablement aborder la question de l'utilisation d'Hydro-Québec comme vache à lait par le gouvernement, qui empêche 50 % des profits de la société d'État. Il n'est donc pas étonnant, dans cette logique de rentabilité à tout prix, qu'Hydro-Québec soit toujours incitée à produire et à vendre plus d'électricité. Le conflit d'intérêts est patent.

## Absence de transparence chronique

Le développement énergétique constitue un enjeu trop névralgique pour que la population du Québec ne soit pas partie prenante aux décisions. Lorsqu'ils ont été consultés, il y a maintenant 40 ans, par Jean Lesage à l'instigation de René Lévesque, pour qui le respect de la démocratie n'était pas qu'une vague préoccupation, les Québécois ont su faire les bons choix avec la nationalisation de l'électricité. La grandeur actuelle d'Hydro-Québec découle de cette confiance reçue des Québécois.

Cette confiance a été fortement ébranlée au cours des dernières années. L'attitude arrogante et mensongère d'Hydro-Québec, que ce soit dans les projets d'Hertel-des-Cantons et de Grand-Brûlé-Vignant (dédiés aux exportations mais « justifiés » pour protéger les consommateurs québécois d'un futur verglas), les hausses tarifaires ou l'annonce de la centrale du Suroît sous une fausse justification, doit sonner le glas de cette absence de transparence chronique qui crée un climat de non-confiance et d'affrontement dans tout le dossier énergétique au Québec.

Le gouvernement Charest a promis dans ses priorités d'action politiques en matière énergétique la tenue d'une enquête scientifique et indépendante sur le développement énergétique du Québec. Les résultats de cette enquête doivent être livrés au plus tard en 2006, selon le document du Parti libéral. Malheureusement, en attendant, la désinformation continue de sévir au Québec en matière énergétique. L'annonce du Suroît ne constitue qu'un autre exemple qui s'ajoute à l'absence de transparence chronique introduite par loi 116 alors que tout le secteur de la production a été soustrait de l'examen de la Régie.

À preuve, des investissements de plus de 16 milliards de dollars sont prévus dans le plan stratégique d'Hydro-Québec, et ce plan ne sera étudié qu'en commission parlementaire, sans que la population ne puisse débattre publiquement de la justification de ces projets ni de leur rentabilité économique et sociale.

Dans un tel contexte, l'Union des consommateurs réclame que l'enquête promise par les libéraux soit décriée dès la rentrée parlementaire. Cette enquête doit permettre un véritable débat public, accessible, ouvert et transparent et porter tant sur les futurs investissements et sur les choix de filières à privilégier que sur les changements importants introduits par la loi 116.

Le premier ministre Charest s'était fortement opposé à l'adoption de cette loi lorsqu'il était dans l'opposition. Il affirme aujourd'hui vouloir gouverner dans la transparence et respecter ses promesses électorales. Souhaitons qu'il saura faire preuve de la décence politique que la situation commande en permettant la tenue de cet incontournable débat.

Le respect de la différence

## Relativisme culturel, droit et démocratie

DANIEL CÔTÉ

Anthropologue et candidat au doctorat  
en anthropologie à l'Université de Montréal

**C**e commentaire vise à apporter certaines nuances et précisions à la suite du texte du professeur Yao Assogba sur la dérive du concept de relativisme culturel, paru dans cette section du *Devoir* le 7 janvier dernier. Si je partage certaines idées présentées, la facture générale de ce texte laisse place à de nombreuses faiblesses que je vais tenter de souligner et de critiquer.

Depuis la constitution des sciences sociales au XIX<sup>e</sup> siècle, dont celle de l'anthropologie, le concept de culture a progressivement occupé une place importante, sinon fondamentale. Il est devenu le concept clé qui sert à aborder la question de la différenciation sociale sur la base des systèmes de pensée et des principes d'organisation sociale.

La culture se définit en effet comme un système de sens et de pratiques organisé autour de référents symboliques puissants qui ordonnent les rapports sociaux de manière cohérente. Elle se perpétue au moyen de l'éducation et, de par la nature changeante de notre condition matérielle et par le côté créatif de l'être humain, elle se présente aussi comme un principe d'adaptation aux aléas de la vie, que cela passe par des innovations technologiques ou par des élaborations philosophiques ou idéologiques complexes.

J'insiste donc sur l'ancrage historique de la culture, contrairement à l'idée lancée par le professeur Assogba, pour qui la culture apparaît comme un ensemble assez rigide, fixiste et figé dans le temps. Je le cite à cet effet: «[...] le relativisme culturel soutient que les membres d'une communauté et leurs valeurs sont enfermés de manière irrémédiable dans des systèmes culturels particuliers: à chaque communauté sa culture, et à chaque culture ses valeurs.» Or le relativisme ne soutient rien du tout en dehors de ce que certains individus soutiennent en son nom, et ce, à des fins intéressées et pas toujours très nobles, comme ce fut le cas de l'avocat Yves Boutillier, qui sert d'exemple au professeur Assogba.

Je suis de ceux qui défendent une vision processuelle et dynamique de la culture, contrairement à certaines écoles qui la présentent comme une sorte de folklore ou ce que j'appelle le syndrome de la bulle de verre, où on enferme des cultures dans un espace-temps stagnant et dépourvu de possibilité évolutive. [...]

## Le relativisme culturel

Le professeur Assogba écrit: «Dans une société démocratique pluriculturelle, le relativisme pose des problèmes dès lors qu'en éthique on pose, d'une part, l'universalité des droits de la personne et, d'autre part, le droit à la différence des singularités culturelles [...] mais dont les pratiques portent atteinte à la dignité de la personne [...] Cela peut renforcer les préjugés à l'endroit de certaines communautés et cultures et pérenniser leur stigmatisation.»

On pourrait considérer longuement les implications de cette affirmation, et c'est pourquoi je m'acharnerai sur un sous-entendu qui provoque ma stupeur: qu'est-ce qui, dans les cultures étrangères à la nôtre, porte atteinte à la dignité de la personne en permettant des actes de barbarie? Le professeur Assogba demeure muet sur cette question.

D'un point de vue éthique, tout ce qui est répressif, ségrégationniste et discriminatoire doit disparaître des mœurs et coutumes en accélérant la mise à jour vers les grands principes éthiques de respect et de tolérance mutuelle qui régissent les rapports entre les États et les différents acteurs sociaux et politiques en présence. Toutes les aberrations commises dans le monde au nom d'une quelconque idéologie ou tradition n'invalident pas le principe du relativisme culturel nécessaire à la cohabitation pacifique entre des peuples de culture et de religion différentes. Sans le relativisme culturel, une société plonge inéluctablement dans l'intolérance et le clivage ethnique.

Le professeur Assogba prétend le contraire en parlant de l'« assemblage de ghettos » issu selon lui d'un « détournement d'un sain relativisme ». La ghettoïsation est-elle vraiment causée par le relativisme, comme il le prétend, ou par la faillite d'une procédure d'intégration qui laisse à eux-mêmes les nouveaux arrivants qui s'en remettent à leur propre communauté culturelle dans l'indifférence presque générale? [...]

Le professeur Assogba semble confondre l'attaque du relativisme utilisé par un avocat qui préfère la démagogie à la sagesse du discernement et le principe même du relativisme nécessaire au respect des différences et à la cohabitation pacifique de citoyens qui ne partagent pas nécessairement la même vision du monde. Qu'il précise alors en quoi cette différenciation ethnique menace la stabilité et la cohérence de nos institutions civiles et juridiques, à moins qu'il ne préfère sombrer à son tour dans la démagogie d'un discours qui renforce le mépris de nos principes démocratiques de respect de la différence.

En conclusion, je tiens à préciser qu'il est nécessaire de dresser des limites et qu'il faut en cela définir collectivement l'application du relativisme sur le plan juridique. Le relativisme culturel que dénigre le professeur Assogba concerne justement cet aspect qui régit notre vivre-ensemble en établissant des balises juridiques. Il faut cependant éviter le glissement d'un relativisme culturel vers un relativisme juridique. [...] Si une sentence judiciaire ne doit pas être modulée selon l'origine ethnique de l'accusé, qui doit se soumettre au même traitement que celui imposé aux membres de la majorité, cela n'invalidé pas en revanche l'idée du relativisme culturel, qui présente de nombreuses applications en dehors du droit qui sont aussi constructives qu'élémentaires en démocratie.

Quand les chantes de la vertu montent aux barricades

## Le faux débat sur le test de VIH et l'Église

SIMON GALIERO

Cinéaste et codéiteur de la revue *Hors champ*

**L**e cardinal Turcotte a osé déclarer qu'il ferait passer un test de VIH aux gens qui voudraient devenir prêtres. Il n'a jamais dit qu'il exclurait automatiquement des personnes atteintes du sida mais simplement que le sacerdoce de la prêtrise exigeait des responsabilités difficiles et qu'une personne devrait avoir tous les éléments en main avant de s'y lancer définitivement. Y compris si elle est atteinte d'une maladie mortelle très répandue.

Cela n'en prenait pas plus pour que le branle-bas de combat médiatique se mobilise pour « faire débat ». Tous les chantes de la vertu postmoderne se sont précipités (en courant de toutes leurs forces, comme s'ils fuyaient la mort elle-même) vers l'autre côté de la barrière. Le côté où le mot « bien » est marqué en grosses lettres sur une pancarte scintillante. Ce jour-là, le cardinal est devenu le porte-croix de toutes les tares homophobes et discriminatoires. Face à lui, l'élite « courageuse » a érigé le bûcher de la vertu.

Il n'y a pas si longtemps, la question aurait pu être creusée. On aurait pu désapprouver cette forme de « fichage » et s'assurer d'une vigilance sur sa

pratique sans pour autant lancer les grenades dénonciatrices de l'homophobie. Un échange aurait au moins eu lieu dans le respect de la contradiction. Cependant, culpabilité oblige, les ligues de vertu ont remplacé le politique et le religieux par l'absolue ligne droite du bien total.

## L'élite

« courageuse »  
a érigé  
le bûcher  
de la vertu

Ce qu'il y avait de plus visiblement néfaste dans la pratique du pouvoir de l'Église catholique (qui régnait encore sur le Québec il y a quelques décennies, faut-il le rappeler) se retrouve désormais entre les mains de moralisateurs autosacralisés qui présentent sous l'angle de la « morale » compassionnelle ce qui pourrait relever d'un despotisme comparable (et tout aussi confortablement caché derrière le masque de la probité).

## La misère du monde dans l'œil

Après avoir interviewé le cardinal Turcotte, un journaliste de Radio-Canada s'est tournée vers un sidéen homosexuel pour lui demander, de toute sa compassion frémissante: « Comprenez-vous une attitude comme celle-là? » Plissant le front à s'en faire exploser les sourcils, le journaliste avait toute la misère du monde dans l'œil. Elle venait de faire du cardinal Turcotte le bonhomme sept heures en personne. L'ère de la liberté d'expression ne tolère pas les libertés qui ne sont pas à son image, et

voilà un curé qui sait maintenant ce que goûte la « liberté bio ».

Tout cela fait écho à un autre non-événement créé de toutes pièces l'été dernier par la télévision: l'attitude de l'Église face au mariage gai. Dans une société où presque plus d'hétérosexuels se marient, il fallait absolument condamner les éventuelles réticences de l'Église à ce sujet pour s'assurer que le droit à la différence soit effectif afin que les gais et lesbiennes puissent se marier. La différence de l'Église dans la société, elle, n'était bien entendu pas prise en compte.

Ces mêmes hardis défenseurs de la veuve et de l'orphelin sont susceptibles de sortir dans la rue avec empressement pour scander les slogans d'un fraternel message, prouvant hors de tout doute que l'« idéologie Benetton » a fait son chemin. Ils se vantent de ne pas « répéter les erreurs du passé » pour mieux justifier leur abandon inconditionnel à un présent « déconflictualisé » et réconciliateur.

Mais peu de gens s'attardent à penser aux conséquences totalitaires qui découlent d'une adhésion totale aux effets pervers de la discontinuité glorieuse, qui veut finir de rompre avec les règles naturelles qui régissaient le monde. Les fonctionnaires de la rébellion publicitaire ont achevé de donner un sens à une lutte « pour le bien » en créant des sphères où le bien règne en tant qu'objet de consommation qui permet justement à chacun de se sentir rebelle et unique.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corveaux (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation) ; Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Jean-Pierre Legault (pupitre éditorial, idées, perspectives et sports), Isabelle Paré (santé), Pauline Gravel (sciences) ; Michel Garneau (caricaturiste) ; Diane Précourt (responsable des pages thématiques) ; Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relecteurs) ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes) ; À l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels) ; Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels) ; À l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Reay, Eric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte ; À l'information internationale : Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste) ; À l'information politique : Hélène Buzetti et Manon Corneille (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque ; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction) ; Louise-Maude Roux (Maltais), Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, Nadia Sebail (publicitaires), Laurence Theriault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires) ; LA PRODUCTION Daniel Bissonnet (responsable de la production), Nathalie Lemaitre, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Theriault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lenard, Claudette Belliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## DEAN

SUITE DE LA PAGE 1

du financement et de l'organisation. Résultat d'autant plus remarquable que la population de l'Iowa s'est dans le passé prononcée massivement contre la guerre en Irak, cheval de bataille principal de M. Dean. C'est, en particulier, un échec pour son inédite «campagne par Internet» dont on attendait qu'elle soit un formidable instrument de mobilisation de la base militante. A moins d'une semaine de la primaire du New Hampshire, «Dean est dans une position très précaire», tranche Peverill Squire, politologue à l'université de l'Iowa. Les sondages ne l'avaient absolument pas prévu.

Comment expliquer si éclatante victoire pour un John Kerry qui, il y a encore trois semaines, dormait dans les sondages? Question de style plutôt que de contenu, disait hier M. Burke au *Devoir*. «A l'usure, le ton agressif de M. Dean a pu finir par déplaire aux électeurs pleins de civilité de l'Iowa.» A tel point que les enquêtes d'entrée des urnes indiquaient lundi soir que c'est M. Kerry, et non M. Dean, qui l'a emporté parmi les démocrates anti-guerre.

C'est aussi une question d'«electability», comme disent les Américains. Vétéran décoré de la guerre du Vietnam, politicien expérimenté, candidat rassurant de l'establishment, M. Kerry a mené une campagne modérée et projeté l'image d'un homme qui a des chances de battre George W. Bush, affirme à l'AFP le politologue Allen Lichtman, spécialiste de la présidence américaine. Ce qui n'a pas été, à l'évidence, le cas de M. Dean. Pour plusieurs démocrates, ce dernier a commencé à voir son étoile pâlir le mois dernier, après avoir affirmé que la capture de Saddam Hussein n'avait pas rendu les États-Unis plus sûrs.

Les résultats dans l'Iowa sont à peine digérés que l'attention se tourne vers la primaire qui se tient mardi prochain au New Hampshire, où la lutte devient subitement plus ouverte. Personne toutefois n'ose préjuger de l'impact qu'auront ou n'auront pas les caucus de l'Iowa sur la suite des événements. Du reste, depuis 1972, les deux États ont choisi des gagnants différents dix fois sur 13. Pour mémoire, George W. Bush avait remporté l'Iowa en 2000 et perdu au New Hampshire aux mains de John McCain.

En l'occurrence, la course mettra en présence un quartet nouveau d'aspirants principaux, après la défection hier du représentant au Congrès, Richard Gephardt, arrivé loin derrière en quatrième position, dans l'Iowa: les sénateurs Kerry et Edwards, l'ex-gouverneur Dean (toujours meneur dans les sondages) et le général à la retraite Wesley Clark, qui avait décidé de faire l'impasse sur les caucus de l'Iowa pour garder ses forces en vue de la primaire du New Hampshire.

M. Dean s'est engagé à répétition à participer aux primaires dans les 50 États de l'Union, d'ici la convention démocrate de juillet prochain. Le candidat continuait hier de jouer les batailleurs, tandis qu'à son quartier général de Burlington, le porte-parole Garrett Graff s'employait à minimiser la défaite. Sauf qu'hier, dans l'avion qui transportait M. Dean à Portsmouth, au New Hampshire, l'un de ses conseillers, cité par *The New York Times*, reconnaissait que le candidat se trouvait maintenant dans une situation de vie ou de mort politique. S'il ne termine pas au moins deuxième, disent certains, il quittera la course.

Le professeur Burke, qui compte voter pour Bush à la présidentielle, croit que dans l'immédiat la présence de trois ou quatre candidats capables de lui tenir tête bénéficie stratégiquement à Howard Dean. «Il ne veut pas d'une lutte entre pro et anti-Dean», dit le spécialiste. Pour l'instant, leurs affrontements ne nuisent pas aux démocrates auprès de l'électorat américain: un sondage *Washington Post/ABC* indiquait hier que 46 % des répondants voteraient pour un candidat démocrate — quel qu'il soit — si la présidentielle avait lieu maintenant, contre 48 % pour M. Bush, qui prononçait hier soir un discours sur l'état de l'Union en forme de campagne électorale.

## BUSH

SUITE DE LA PAGE 1

George W. Bush devait également défendre à nouveau les guerres en Irak et en Afghanistan. «Le travail de construction d'un nouvel Irak est dur mais il est juste, juge-t-il. Et l'Amérique n'a jamais renoncé à faire ce qu'il fallait pour ce qui est juste.»

«Grâce à l'autorité et à la détermination américaine, le monde est en train de changer en mieux», devait-il ajouter. Il y a un an, il préparait le pays à la guerre. Cette fois, il allait plaider en faveur de l'occupation américaine en Irak, où le nombre de GI tués vient de franchir la barre des 500.

Sur le plan économique, le discours se veut optimiste quant à la reprise économique et exhorte le Congrès à prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que cette reprise dure. M. Bush devait chercher à tenter de convaincre ses concitoyens que sa politique de baisses d'impôts a permis de relancer la machine et qu'il va désormais s'attaquer à la création d'emplois: «Nous devons répondre en aidant plus d'Américains à se doter des capacités nécessaires pour trouver de bons emplois dans notre nouvelle économie», dit-il notamment.

M. Bush devait achever son intervention par un long chapitre sur les questions intérieures, à un moment où l'attention de l'opinion se recentre sur ces sujets. Selon un sondage *ABC News-Washington Post* publié hier, la proportion des Américains qui souhaitent qu'il consacre la plus grande partie de son discours à ces thèmes est passée de 31 % en janvier 2002 à 40 % aujourd'hui.

Avec un taux de 58 %, selon un sondage publié dimanche, la cote de confiance de M. Bush est la plus haute enregistrée par un président américain à ce stade de son mandat depuis Eisenhower en 1956. Sa politique contre le terrorisme est approuvée par 66 % des sondés mais il est beaucoup moins bien perçu sur des questions intérieures comme la santé, l'immigration et l'économie.

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333 Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Mandats confiés aux chefs dissidents de Kanesatake

## Des résolutions illégales, dit Gabriel

FABIEN DEGLISE  
LE DEVOIR

Nul et non avénu. Les résolutions adoptées lundi soir par les résidents de Kanesatake lors d'une réunion spéciale organisée par les chefs dissidents de la réserve sont illégales. Elles mettent aussi en péril la santé démocratique de la communauté, a commenté par voie de communiqué hier le grand chef du conseil de bande, James Gabriel, qui appelle ses opposants à la raison «pour éviter de pénibles et coûteuses batailles juridiques.»

Le grand chef, en exil depuis l'incendie criminel de sa maison la semaine dernière et la prise en otage des forces policières de la réserve par un groupe de dissidents, est catégorique. Les résolutions «adoptées pour changer le code électoral du Conseil Mohawk et pour devancer la date des élections générales du conseil

de bande [...] n'ont pas été communiquées aux Conseil des chefs, n'ont pas été approuvées par le Conseil et ne seront pas mises en application car elles sont illégales», explique-t-il. Ce mandat de réviser le processus électoral a été confié aux trois chefs dissidents, Steven et John Bonspille ainsi que John Harding, par les 150 résidents de Kanesatake rassemblés dans un gymnase lundi soir.

Un nombre insuffisant, estime M. Gabriel, surtout sur une question aussi cruciale que celle-ci. «Quand le futur de notre communauté est en question, tous les Mohawks de Kanesatake doivent avoir le droit d'exprimer leur point de vue», dit-il, tout en accusant ses opposants «d'essayer à nouveau de contraindre le processus démocratique de manière à influencer le résultat des élections.»

Ce constat a été au menu de la rencontre qu'a eu le grand chef à Montréal hier avec un autre chef... ce-

lui de l'Action démocratique du Québec (ADQ), Mario Dumont. Un entretien d'une heure trente organisé à la demande du politicien lui-même, «pour mieux comprendre le dossier», a-t-il expliqué lors d'un bref point de presse tenu à ses bureaux dans les minutes suivant la rencontre.

Avec en tête une chronologie clarifiée et commentée des événements, M. Dumont s'est montré hautement critique à l'égard du ministre de la Sécurité publique du Québec, Jacques Chagnon, que le premier ministre «devrait écarter du dossier» en raison de la manière «désolante» avec laquelle il a géré la crise, a dit M. Dumont. «[Il] est devenu un obstacle autant au rétablissement de l'autorité du chef Gabriel qu'à toute initiative sérieuse par rapport à la lutte au crime à Kanesatake. [Son départ] est donc une étape préliminaire pour revenir à une situation normale [sur la réserve]», a lancé le chef de l'ADQ.

## URGENCES

SUITE DE LA PAGE 1

de la Montérégie et de Lanaudière, qui remportent la palme des urgences les plus achalandées.

À Montréal, la proportion de séjours de plus de 48 heures, qui n'était que de 3,5 % au début de 1995, a bondi à 5,9 % en 1999, puis à 9,5 % en 2000, et à 11,5 % à la fin de 2002. Selon les plus récents chiffres obtenus de la Régie de Montréal, cette croissance s'est poursuivie en 2003, où les attentes de plus de 48 heures ont atteint en moyenne 11,6 %.

Même portrait en Montérégie, où la part des séjours de plus de 48 heures, après avoir chuté de 2,7 % en 1995 à 1,1 % en 1998, a bondi à 11,4 % au cours de l'hiver 2002. On vit la même situation dans la région de Lanaudière, avec un taux passé de 3,7 % en 1995 à 8,4 % au deuxième semestre de 2002.

Mince consolation, les chiffres compilés par l'Institut national de santé publique montrent toutefois que quelques rares régions échappent à cette montée en flèche inéluctable de l'attente dans les urgences.

Ainsi, la région de Laval, qui récoltait la pire performance au Québec au début de 1995 avec un taux mirobolant de 20,4 % de séjours excessifs, affiche aujourd'hui un bilan plus qu'enviable. Après avoir longtemps oscillé autour de 10 %, la proportion de cas de plus de 48 heures à la Cité de la santé de Laval, qui est le seul hôpital de la région, a depuis été réduite à 2,2 %, selon la banque de données de l'INSPQ.

La région de Québec, malgré l'importance de sa population, échappe aussi à cette tendance lourde et s'en tire mieux que la plupart des autres régions, avec un taux de séjours de plus de 48 heures qui ne dépassait pas, en 2002, 2,4 %.

Un coup de barre a aussi été donné dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, où le pourcentage des

séjours excessifs a été ramené de 3,2 % en 1995 à moins de 0,8 % en 2002, soit le plus faible score au Québec à l'exception des très faiblement peuplées îles de la Madeleine (0,6 %).

La région de Chaudière-Appalaches, avec un taux minime de 0,9 %, présente aussi l'un des meilleurs tableaux au Québec. Malgré leur situation de centres régionaux importants, l'Estrie et la Mauricie ont réussi à maintenir jusqu'ici le nombre de patients en attente depuis plus de 48 heures dans leurs urgences en deçà de la barre des 3 %.

Les résultats sont plus mitigés dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue (4,7 % en 2002) et de l'Outaouais (7 %), où, au fil des ans, on commence dangereusement à se rapprocher, sinon à dépasser la moyenne provinciale de 7 %.

## Plus ça change, plus c'est pareil?

Interrogé sur ces piètres résultats, le nouveau président du Centre de coordination nationale sur les urgences (CCNU), le D<sup>r</sup> Jacques Bachand, ex-directeur des affaires médicales à la Régie régionale de la santé de l'Estrie, a reconnu que cette détérioration s'expliquait par plusieurs facteurs. «Il y a eu au cours des dernières années une diminution importante du nombre de lits de courte durée dans plusieurs régions et la transformation du réseau n'a pas été achevée», dit-il, sans compter l'impact combiné du vieillissement de la population et de la pénurie infirmière.

À son avis, la solution aux problèmes des urgences se trouve plus que jamais dans «un changement de la culture médicale» et un arrimage de la mission des hôpitaux, des CLSC, des centres d'hébergement et des cabinets de médecin. «Il faut transformer notre façon de donner des services et travailler ensemble; c'est ce qui sera favorisé lors de la création de

réseaux locaux de services intégrés. La solution à l'engorgement se trouve la plupart du temps à l'extérieur de l'hôpital», affirme ce dernier, arrivé en poste en août dernier.

Selon Sylvie Berger, coordonnatrice adjointe au CCNU, pas moins de 25 millions ont été investis bon an mal an depuis 2000 pour résoudre l'engorgement dans les urgences. «Cela n'a pas réussi à compenser l'augmentation de la demande. Cela a juste aidé à rendre la situation moins pénible», reconnaît-elle.

Depuis leur arrivée au pouvoir, les libéraux ont injecté pas moins de 25 millions dans les urgences, comme l'avait fait avant eux le gouvernement de Bernard Landry. Dans leur programme, les libéraux s'étaient aussi engagés à vaincre l'engorgement des urgences en permettant aux hôpitaux de rouvrir des lits fermés pour cause de restrictions budgétaires. Selon nos informations, certains hôpitaux se sont prévalus de cette mesure depuis l'automne.

Les tout premiers chiffres de 2004 ne permettent pas encore de dire si cette douloureuse tendance de la hausse des séjours excessifs se poursuit dans les urgences du Québec.

Selon Mme Berger, la situation s'est améliorée au cours de l'automne dans certaines urgences de la région de Montréal et le D<sup>r</sup> Bachand parle quant à lui «d'améliorations encourageantes» dans quelques urgences de la Montérégie et de Montréal.

Vérifications faites, depuis le début de l'année, les hôpitaux Maisonneuve-Rosemont et Santa Cabrini, qui ont vu le nombre de leurs civières récemment augmenter, affichent de meilleurs rendements qu'à pareille date l'an dernier. Toutefois, la situation demeure difficile à l'Hôtel-Dieu, malgré l'ajout de 16 civières, et très difficile à l'Hôpital Notre-Dame, où le taux d'occupation oscille fréquemment autour de 200 %.

## QUÉBEC

SUITE DE LA PAGE 1

Richard Boucher, directeur des politiques et technologies de l'énergie au ministère québécois des Ressources naturelles, a un autre point de vue sur la question. Tout comme Hydro-Québec qui conteste les chiffres des universitaires. Le MRN utilise donc un barème plus libéral, soit seulement 33 000 tonnes de GES par terrawatt-heure.

Officiellement, le Québec émettait en l'an 2000 quelque 88,3 mégatonnes (millions de tonnes) de GES, dont 2 % provenaient de la production d'électricité.

Si on utilise le barème des chercheurs indépendants publiés par la *World Resource Review*, le bilan des émissions attribuables aux 198 TWh utilisés par Hydro-Québec en 2000 élève de 9,9 Mt les émissions québécoises, évaluées en 2000 à 88,3 mégatonnes. Le bilan réel de cette année de référence est donc en réalité de 98,2 Mt et la part de l'électricité serait, dans ce scénario, de 10 %.

Le plan stratégique d'Hydro-Québec, dont les parlementaires vont discuter à compter d'aujourd'hui, prévoit trois importants nouveaux projets de production d'électricité au moyen de centrales thermiques.

La centrale du Suroît, d'une puissance de 800 MW, produira 2,25 millions de tonnes de GES en augmentant de 20 % à elle seule la consommation de ce carburant à l'échelle du Québec. Un nouveau programme de cogénération d'Hydro-Québec, qui pourrait inclure des équipements plus polluants si certains fonctionnent au pétrole, développera la même puissance et, minimalement, l'équivalent des rejets du Suroît. Quant au projet de centrale thermique au gaz de Bécancour, d'une puissance de 507 MW, il devrait émettre autour de 1,4 Mt de GES. D'ici la fin de 2008, ces trois projets ensemble vont donc ajouter 5,9 Mt ou 98,2 Mt minimalement requis pour la production d'électricité en 2002.

Globalement, le Québec devrait donc émettre en 2008, soit à la fin du plan stratégique, environ 104 Mt, dont 15,8 Mt ou 15,1 %, d'origine thermique.

Ces émissions devront être éventuellement compensées dans le bilan québécois dans moins d'une décennie, ce qui reportera un fardeau de réduction important et un coût financier additionnel sur les autorités gouvernementales, le public et les industries d'alors. Pour mesurer le travail et le coût financier alors imposé aux contribuables et clients d'Hydro-

Québec, il suffit de songer que les émissions attribuables à la production d'électricité en 1990, année de référence du protocole de Kyoto, s'élevaient à 153 TWh, ce qui correspond à 7,6 Mt, un total qu'il faudra réduire à 7,2 Mt si on s'en tient à l'objectif de réduction de 6 % imposé au Canada par le protocole de Kyoto.

A compter de 2008, le Québec dépassera donc, selon ce scénario, l'objectif de Kyoto en matière de production électrique par 8,6 millions de tonnes de GES. Hydro-Québec aura alors le choix d'investir dans des énergies moins dommageables pour la planète si elle veut obtenir des crédits en vue d'annuler ces 8,6 Mt excédentaires. Ou alors, la société d'État devra les acheter sur le marché canadien ou international. Le prix de référence actuel est de 10 \$ par tonne de GES, ce qui portera la facture annuelle pour les 8,6 Mt en trop autour de 86 millions par année. Si cet argent était plutôt investi dans la production d'énergie plus propre, comme l'éolien ou le solaire, Hydro ne réduirait pas seulement son bilan de GES mais elle pourrait même annuler sans débours supplémentaire une partie des émissions excédentaires de ses réservoirs...

## RIZZUTO

SUITE DE LA PAGE 1

pour un triple meurtre commis à New York, en 1981.

La tuerie visait à expurger la famille Bonanno de capitaines déloyaux, qui désiraient renverser le patron de l'époque, Philip Rastelli. Les trois victimes, Alphonso Indelicato, Phillip Giaccone et Dominik Trinchera, avaient été amenés dans un restaurant de Brooklyn sous un faux prétexte, le 5 mai 1981.

Selon les documents du Département américain de la justice, Vito Rizzuto et trois autres tueurs se seraient cachés dans un garde-robe, une arme à la main et un masque de ski sur le visage. Ils auraient attendu le signal de Gerlando Sciascia (l'homme de liaison entre les familles de New York et Montréal) avant de bondir sur leurs victimes. Rizzuto aurait tiré le premier sur Trinchera. Indelicato aurait reçu trois balles alors qu'il tentait de fuir. Giaccone s'est retrouvé le dos au mur, où il aurait été tué à bout portant.

En quelques secondes, le restaurant était «couvert de sang», selon le témoignage de l'un des tueurs, Salvatore Vitale, qui est passé aux aveux en février 2003, devenant l'un des plus importants témoins de la Justice américaine dans la kyrielle de procès intentés contre les membres du clan Bonanno.

## Le clan Bonanno décapité

L'opération d'hier ne visait pas que Vito Rizzuto. Elle s'est soldée par l'arrestation de 27 membres et associés de la famille Bonanno, incluant son actuel chef par interim, Anthony Urso, et son lieutenant, Joseph Cammarano. Dix-huit personnes, incluant Rizzuto, sont accusés de 15 meurtres ou tentatives de meurtres. Des accusations de gangstérisme, complot pour meurtre, extorsion, jeu illégal et prêt usuraire s'abattent également sur les membres du clan Bonanno.

«Cette affaire constitue un revers majeur pour le crime organisé. Ça nous a permis de résoudre plusieurs

causes importantes de meurtres et de faire de la famille Bonanno une espèce en voie de disparition», s'est réjoui Raymond W. Kelly, le commissaire de la police de New York.

Les enquêteurs n'ont donné aucun répit à la famille Bonanno. Depuis mars 2002, 70 des membres ou associés du clan ont été traînés devant les tribunaux, pour répondre entre autres de 23 accusations de meurtre, tentative de meurtre et complot pour meurtre. Six membres de la famille Bonanno ont accepté de collaborer avec les autorités américaines.

Des documents du Département américain de la justice, déposés en soutien de la demande d'extradition de Vito Rizzuto, révèlent d'ailleurs que trois transfuges de la famille Bonanno sont prêts à témoigner contre lui. Deux d'entre eux auraient assisté à la fusillade du 5 mai 1981, tandis qu'un troisième attendait à l'extérieur.

Un agent du FBI, William Andrew, est également prêt à déclarer sous serment qu'il a vu Vito Rizzuto, à New York, le lendemain du triple meurtre, en compagnie de Joseph Massimo, Gerlando Sciascia et Giovanni Liggamari.

Massimo aurait commandé les meurtres, selon les déclarations à la police de Salvatore Vitale, son beau-frère. Massimo agissait à l'époque comme le bras droit de Phil Rastelli et veillait sur ses intérêts pendant que le parrain purgeait une peine de prison. Massimo est aujourd'hui considéré comme le chef de la famille Bonanno, mais un chef en eaux troubles puisqu'il devra subir deux procès séparés pour gangstérisme, complot pour meurtre et meurtre, dont celui de Sciascia, en 1999 à New York. Jusqu'à sa mort, Sciascia a été considéré par les policiers canadiens comme l'homme de liaison entre la famille Bonanno et ses représentants au Canada.

Le cadavre d'Indelicato avait été retrouvé peu de temps après la tuerie, sur un terrain vacant du quartier Queen's. Les corps de Phillip Giaccone et Dominik Trinchera n'ont jamais été retrouvés. Après la

tuerie, Vitale serait resté seul avec Massimo dans le restaurant de Brooklyn. Le sale travail de nettoyage serait revenu à Dominick «Sonny Black» Napolitano et Benjamin «Lefty Guns» Ruggiero, deux figures du monde interlope dont le célèbre agent double du FBI, Joe Pistone, alias Donnie Brasco, avait réussi à gagner la confiance.

À la suite de cette purge, Brasco a hérité du «contrat» d'assassiner le fils d'Indelicato, Bruno, qui avait eu la brillante idée de ne pas se présenter à la rencontre du 5 mai. Brasco, personnifié par Johnny Depp dans un percutant film de Mike Newell, a infiltré la famille Bonanno de 1976 à 1981. Il n'a jamais exécuté la commande sur Bruno Indelicato, pas plus qu'il n'a pu retrouver les auteurs du triple meurtre de Brooklyn.

## Rizzuto, l'intouchable

Vito Rizzuto a comparu brièvement en Cour supérieure du Québec hier afin que son avocat, Loris Cavalière, puisse obtenir les détails de la demande d'extradition présentée par la justice américaine. Il n'a pas offert de résistance lors de son arrestation, en matinée, à son domicile de l'avenue Antoine-Berthelot. Il restera en détention jusqu'à sa prochaine comparution, le 6 février.

La justice canadienne n'avait jamais réussi à l'ébranler. Son dossier judiciaire est quasiment vierge, exception faite de condamnations pour avoir troublé la paix en 1965 (25 \$ d'amende), et pour avoir comploté pour mettre le feu à l'immeuble de son beau-frère en 1972 (deux ans de prison). Accusé à deux reprises de trafic de drogues, il a bénéficié d'acquiescements coup sur coup. Rizzuto se défendait tout récemment d'une accusation de conduite avec facultés affaiblies en Cour municipale. Il est maintenant passible d'une peine de 20 ans de pénitencier, aux États-Unis, si la justice canadienne consent à son extradition et s'il est reconnu coupable à l'issue d'un procès.